

MRC  
DE  
NICOLET-YAMASKA

*Plan de travail préliminaire  
du Pacte rural 2007-2014*

Réalisé à l'aide du « Guide »  
à l'intention des MRC du  
MAMR



Pacte rural  
2007-2014

# Plan de travail

VERSION PRÉLIMINAIRE  
Janvier 2008





---

## TABLE DES MATIERES

<b>Contexte administratif du plan de travail</b> .....	3
<b>Introduction</b> .....	4
<b>Contenu du plan de travail du Pacte rural 2007-2014 :</b> .....	6
1. Les enseignements à retenir de l'expérience du Pacte rural 2002-2007 ....	6
2. La prise en compte des planifications existantes .....	7
3. La problématique rurale du territoire.....	15
4. Les enjeux et champs prioritaires du Pacte rural 2007-2014.....	26
Les enjeux issus de la Politique nationale de la ruralité :.....	26
L'enjeu des territoires dévitalisés : .....	27
L'enjeu d'une approche de territoire : .....	27
Autres enjeux prioritaires définis par la MRC : .....	28
Les mécanismes de suivi des enjeux : .....	28
5. La mobilisation des milieux .....	28
6. L'animation des milieux .....	30
7. L'information et la reddition de comptes à la population.....	32
8. Les modalités de gestion du pacte rural.....	33
La structure de gestion mise en place .....	33
9. Les modalités de l'affectation budgétaire et du soutien aux projets .....	35
10. Les agents de développement rural .....	40
Les résultats attendus du travail des agents : .....	41
11. Les actions à l'égard des territoires dévitalisés des municipalités.....	42
12. Les actions territoriales.....	44
13. Les indicateurs de résultats.....	45
14. Autres thèmes à aborder .....	47
<b>Annexe</b> .....	47

---

### Contexte administratif du plan de travail

**Dans le contexte du soutien aux MRC et aux municipalités signataires d'un Pacte rural 2007-2014, un guide d'élaboration du plan de travail a été constitué. Il prend la forme d'une table des matières commentée. Pour une meilleure compréhension de chaque titre de la table des matières, il est accompagné d'une série de questions. Rappelons que la MRC n'a pas à répondre systématiquement à toutes les questions formulées.**

**Cette table des matières prend en compte les éléments mentionnés dans le Pacte rural intervenu entre le gouvernement et la MRC ou municipalité signataire.**

### Rappel des dispositions du Pacte rural 2007-2014

Dans le Pacte rural, il est prévu une remise, pour le 1er octobre 2007, d'un plan de travail qui tient compte des éléments mentionnés aux articles 4.A et 4.B. De plus, il est fait mention dans le Pacte rural, à l'article 4.E, d'une révision annuelle du plan de travail :

**4.A** La MRC s'engage à contribuer à la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité, à promouvoir le développement du territoire visé à l'article 2 et à mettre en place les conditions favorables de partenariat, d'animation, de mobilisation et de soutien. Pour réaliser ces engagements, elle verra notamment à :

- entreprendre ou à poursuivre une démarche de réflexion, de mobilisation, d'organisation et d'action au sein de chaque communauté rurale et de la MRC;
- appuyer les opérations menant à réaliser des projets;
- définir et mettre en œuvre les initiatives pour soutenir les actions couvrant l'ensemble du territoire de la MRC et celles des communautés rurales du territoire visé.

**4.B** Le plan de travail doit tenir compte des planifications existantes à la MRC, en particulier le Schéma d'aménagement et de développement et le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi. De plus, il doit tenir compte des planifications existantes au palier de la région. Ce plan de travail regroupe nécessairement cinq éléments :

- il inclut les dimensions territoriales et locales ainsi que celles des milieux dévitalisés et prend en compte les orientations et objectifs d'intervention de la Politique nationale de la ruralité tels qu'il sont précisés aux pages 26, 27 et 28 du document adopté par le Conseil des ministres et intitulé Politique nationale de la ruralité 2007-2014 – Une force pour tout le Québec;

- il prévoit les modalités de mobilisation, d'animation, d'information et de reddition de comptes à la population et à la ministre;
- il prévoit, dans les modalités d'information, la diffusion du contenu du pacte, des mécanismes de gestion de l'enveloppe budgétaire, du processus décisionnel pour le choix des projets ainsi que le contenu, les moyens et la fréquence de la diffusion des résultats;
- il définit la description des tâches de son ou de ses agents de développement rural, leur rattachement administratif, les attentes de la MRC à l'égard des activités de mobilisation, d'animation, de promotion et de soutien au développement des communautés rurales du territoire et du temps à consacrer à ces activités;
- il détermine les résultats attendus du pacte rural.

**4.E** Chaque année, la MRC s'engage à actualiser, adopter et déposer auprès de la ministre un plan de travail.

---

## Introduction

L'état relatif de développement perçu d'un territoire, considéré à un moment ou l'autre dans le temps et établi au regard de l'état de développement de territoires ou régions comparables, est pour l'essentiel le résultat (ou la conséquence) d'un certain nombre d'éléments, notamment :

- La résultante des interventions internes de développement (initiatives et efforts de développement endogènes ou « par le bas », passés et présents – dynamisme, créativité et actions de prise en charge des acteurs locaux, entrepreneuriat du milieu, cumul de capitaux et leur réinvestissement dans le milieu, soutien, actions et investissements de la gouvernance locale, soutien en concertation et petits investissements d'appoint des gouvernements, actions de solidarité locale, etc.);
- La résultante des interventions externes de développement (initiatives et efforts de développement exogènes ou « par le haut », passés et présents – par exemple, par des investissements massifs d'une entreprise multinationale dans la construction d'une usine de classe

mondiale ou encore celle d'un gouvernement supérieur dans de grandes infrastructures, etc.);

- La valorisation passée et présente, au bénéfice dudit territoire, de ses ressources intrinsèques (ressources naturelles, capital humain et de créativité, capitaux accumulés, savoirs, institutions d'enseignement et de recherche, etc.);
- Sa capacité à bonifier, améliorer, compléter et ajouter à ses ressources intrinsèques;
- Son niveau de contrôle sur ses leviers de développement;
- Sa volonté réelle de prise en charge de son développement;
- La cohérence et la cohésion des initiatives des acteurs impliqués dans son développement;
- Sa capacité à réaliser les constats, remises en question, réorientations ou réorganisations qui s'imposent;
- Sa capacité à percevoir, analyser et s'adapter aux changements (et mieux encore à être proactif face aux changements);
- Sa capacité à se donner une vision d'avenir, à travailler adéquatement à sa mise en œuvre et à actualiser périodiquement cette vision d'avenir ;
- Sa résilience.

Le « regard » que nous devons porter en 2007 sur le territoire de Nicolet-Yamaska dans son ensemble mais aussi sur chacune des 17 communautés qui le composent (compréhension de l'évolution au cours du dernier quart ou demi-siècle, état de situation présente, évaluation du fonctionnement et des résultats du Pacte rural 2002-2007, planification de la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014, structuration et mise en œuvre d'une vision d'avenir pour l'horizon 2010, 2015, 2025, etc.) : ce « regard », pour être adéquat et pour véritablement maximiser ses chances de résultats, doit donc prendre en compte les différents éléments de la liste ci-dessus, et plus encore (planification locale, territoriale et régionale, culture locale, patrimoine immatériel, etc.), être à la fois imaginatif et réaliste, compréhensif mais non complaisant.

**QUE DEVRAIT REPRÉSENTER LE PACTE RURAL 2007-2014 POUR NICOLET-YAMASKA ? UNE CHANCE ASSEZ UNIQUE À SAISIR, UN « BATEAU À NE PAS MANQUER » POUR REDRESSER DURABLEMENT SA SITUATION ET ORIENTER**

**ADÉQUATEMENT SON DÉVELOPPEMENT À MOYEN ET À LONG TERME. Des fonds substantiels et un horizon de sept ans pour en disposer adéquatement. Voici une opportunité que fort peu de communautés ou de territoires peuvent se payer le luxe d'échapper. Une chance rare, des outils et des ressources offerts au territoire et à ses communautés de mieux « mener à bon port » leur développement.**

Dans le rapport préliminaire d'évaluation du Pacte rural 2002-2007 pour le territoire de Nicolet-Yamaska, en matière de développement local, il a été souligné que, malgré les modalités favorisantes établies, les bonnes volontés exprimées, les actions déployées et projets réalisés, les efforts entrepris ainsi que les résultats atteints pour le développement à moyen et long terme devront être intensifiés et améliorés.

De plus, comme le territoire est justement « sur le point de » ou à réviser actuellement certains de ses plans stratégiques (Schéma d'aménagement de la MRC, PALÉE 2005-2007 du CLD, etc.), il serait opportun de s'en servir pour enrichir et appuyer la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014.

C'est pourquoi il est proposé de réaliser et déposer le Plan de travail du Pacte rural de mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 pour le territoire de Nicolet-Yamaska en deux étapes :

- 1. Préparer et adopter un *Plan de travail préliminaire* à déposer au gouvernement du Québec pour décembre 2007, établissant les paramètres de base de la démarche et permettant seulement d'engager dans des projets une fraction des fonds du Pacte rural 2007-2014 disponibles pour les communautés et le territoire.**
- 2. Préparer et adopter d'ici le 31 décembre 2009 le *Plan de travail final* à déposer au gouvernement du Québec au plus tard en début d'année 2010 lors de la reddition de comptes annuelle, et ce, de manière à y prendre en compte les orientations et stratégies des nouvelles planifications territoriales (*Schéma d'aménagement et de développement de la MRC, PALÉE 2008-2011*, etc.) ou locales.**

Considérant donc le contexte mais surtout parce que c'est en accordant véritablement toute l'attention qu'elle mérite à la démarche de mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014 pour Nicolet-Yamaska, en y consacrant aussi le temps, les énergies et ressources nécessaires, que nous pourrons réellement et efficacement trouver et implanter des solutions appropriées et

durables aux problèmes confrontant le territoire et ses communautés (certains parfois depuis près d'un quart de siècle), puis relever avec succès plusieurs défis actuels et futurs, à tout le moins pour l'horizon 2007-2025. Pour n'en nommer que quelques-uns, des problèmes et défis tels...

- Déficit migratoire, décroissance et vieillissement de la population;
- Exode des jeunes mais aussi des aînés;
- Certaines petites écoles de village en sursis;
- Forte décroissance du nombre d'élèves des écoles primaires et maintenant secondaires du territoire;
- Rareté croissante de la main-d'œuvre qualifiée ou non;
- Relève d'entreprises;
- Maintien des services ou leur absence;
- Faible attractivité du territoire, faiblesses de l'accueil et difficultés de rétention de ceux susceptibles de s'installer chez-nous (jeunes, familles, retraités actifs, etc.), de toute provenance, afin d'assurer le renouvellement, sinon la croissance de sa population, les besoins de main-d'œuvre de ses entreprises, le maintien des services;
- Etc.

**Puis, pour maximiser les chances de succès, il faudra par la suite procéder à une évaluation périodique de la démarche de mise en œuvre à partir des objectifs établis et du niveau d'atteinte des résultats, et apporter les correctifs ou ajustements nécessaires.**

Quant aux modalités de mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014, en ce qui a trait aux grandes lignes du Plan de travail préliminaire en lien avec la mobilisation et l'animation des communautés ainsi qu'à l'attribution des fonds, bien que plus exigeantes en terme de qualité, du caractère structurant, de pérennité et de résultats à atteindre, elles seront assez semblables à celles en place au cours du premier pacte, avec notamment...

- Comme préalable absolu, un bilan succinct du Pacte rural 2002-2007, adapté et simple, à déposer par chacune des communautés (un bref questionnaire, d'une à deux pages, sera fourni par la MRC à cet effet);
- La poursuite des démarches amorcées du développement local de base à accomplir par chacune des communautés ou la MRC, semblables à celles prévues dans le cadre du premier Pacte rural;

- Une sélection rigoureuse des projets à financer, prenant en compte les objectifs fixés ainsi que les résultats attendus;
- Des fonds du Pacte rural séparés en deux blocs distincts, celui réservé à des projets locaux et celui des projets de territoire...
  - le premier bloc, des FONDs LOCAUX, est constitué d'un maximum de 1 530 000 \$ accessibles pour l'ensemble des 17 communautés de la MRC pour la réalisation de projets locaux (soit jusqu'à 90 000 \$ accessibles par communauté);
  - le deuxième bloc, des FONDs MRC, est constitué d'un minimum de 386 105 \$ (soit le solde des fonds totalisant 1 916 105 \$ initialement attribués à la MRC de Nicolet-Yamaska dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 par le gouvernement du Québec de même que tous nouveaux montants que ce dernier pourrait allouer à la MRC dans le cadre dudit Pacte rural);
- L'aide financière à un projet, des fonds du Pacte rural 2007-2014 ne pouvant dépasser 50% des coûts admissibles, sauf s'il est réalisé dans l'une des communautés dévitalisées<sup>1</sup> (l'aide pouvant alors atteindre 70% de ces coûts), ou s'il touche directement la lutte à la pauvreté (l'aide pouvant alors aller jusqu'à 100% des coûts admissibles);
- Des échéanciers importants prévus, ainsi...
  - Après le 1er avril 2012, les fonds accessibles à une communauté mais non encore attribués à un projet, redeviendront disponibles aux communautés se qualifiant et dont l'ensemble des 90 000 \$ accessibles aura déjà été attribué à des projets locaux
  - Tous les fonds du Pacte rural 2007-2014 devront avoir été attribués à des projets spécifiques avant le 31 mars 2013;
- Qu'un projet sera dit « de territoire » s'il rejoint au minimum la moitié des communautés du territoire;
- Que des fonds ne pourront être réservés pour un projet d'une durée supérieure à 18 mois sans que l'opportunité de financer ou non ce

---

<sup>1</sup> Cette norme sera appliquée en prenant en compte d'abord, la liste des communautés dévitalisées du territoire qui sera dévoilée par le gouvernement du Québec en début d'année 2008, puis selon la nouvelle liste ensuite normalement mise à jour annuellement par celui-ci.

projet soit automatiquement reconsidérée par le Comité de mise en œuvre du Pacte rural et de nouveau confirmée par une résolution du Conseil des maires;

- Finalement, que la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014 servira à réaliser le bilan du Pacte rural 2007-2014 et à préparer un éventuel troisième Pacte rural et, au minimum, seront consacrés à soutenir ces démarches les fonds non encore attribués au 1<sup>er</sup> avril 2013 ainsi que ceux ensuite libérés par des projets abandonnés ou n'utilisant pas alors en totalité les fonds qui leur avaient été initialement attribués.

L'expérience montre qu'en regard d'un réel développement à moyen et à long terme du territoire de Nicolet-Yamaska et de ses 17 communautés, des résultats plus tangibles et bien meilleurs encore seront obtenus du Pacte rural 2007-2014 grâce à une approche rigoureuse, documentée, approfondie et bien encadrée, mais qui prévoit aussi tout l'espace requis pour s'adapter aux couleurs locales comme pour répondre aux imprévus ou aux urgences.

---

### Contenu du plan de travail du Pacte rural 2007-2014 :

---

#### 1. Les enseignements à retenir de l'expérience du Pacte rural 2002-2007

Au cours des cinq dernières années, les MRC ont expérimenté la mise en application de la première génération des pactes ruraux. Chacune des MRC est en mesure de tirer des enseignements importants issus de l'ensemble de sa démarche, de sa stratégie de mise en œuvre et des projets qui ont été appuyés. Ces enseignements doivent être pris en compte pour la seconde phase des pactes ruraux.

Ainsi, il est demandé aux MRC, en introduction à leur plan de travail, de prendre en compte les enseignements pertinents tirés de leur Rapport d'évaluation du Pacte rural 2002-2007. Ce rapport porte un regard critique sur les cinq dernières années, cela en dégagant les constats importants à retenir qui doivent être pris en considération dans la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014.

- Quels sont les enjeux à préserver ?

---

Le principal enjeu à retenir de la mise en œuvre et des résultats du premier Pacte rural est certainement la très grande importance de l'emphase et des efforts à déployer afin de profiter au maximum de :

1. **La mobilisation la plus large possible de la population dans chacune des communautés.**

Le deuxième enjeu prioritaire devrait être celui de :

2. **L'expression d'un leadership proactif et constructif des élus pour le développement de leur communauté comme pour celui de l'ensemble du territoire de la MRC.**

- 
- Quels sont les objectifs à maintenir ?

Les deux principaux objectifs à maintenir seront :

1. **Que la mobilisation dans chacune des communautés se traduise notamment par la présence dans chacune d'elles d'une comité de développement local, actif et permanent;**
2. **D'utiliser les fonds du pacte comme levier d'investissement.**

- 
- Quels sont les correctifs à apporter pour la gestion, l'affectation des fonds, la sélection des projets, les responsabilités des intervenants, la mobilisation des milieux, etc. ?

---

Le principal correctif à apporter à ce niveau serait pour Nicolet-Yamaska et ses communautés d'avoir des visions d'avenir le plus possible conciliables avec le développement du territoire, d'avoir une meilleure synergie dans l'élaboration des projets locaux et territoriaux. À cette fin, plus de consultations ainsi que des rencontres de réflexion et de formation seront réalisées tout au cours de la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014.

---

## 2. La prise en compte des planifications existantes

Le plan de travail 2007-2014 doit tenir compte des planifications existantes. Cette prise en compte vise à assurer une cohérence entre les diverses planifications qui sont en cours et les actions ou activités de gestion menées dans le cadre du pacte rural.

- Quels sont les éléments du schéma d'aménagement et de développement de la MRC qui influencent la mise en œuvre du plan de travail du pacte rural, particulièrement en ce qui concerne l'élaboration d'une vision régionale ?

---

Il serait pertinent de mentionner plusieurs éléments du *Schéma d'aménagement et de développement de la MRC* en cours de révision, lesquels devraient être pour l'essentiel complétés en fin 2007 ou au début d'année 2008. Pourquoi ? D'une part, notamment, parce qu'il trace un portrait très exhaustif de l'ensemble du territoire, qu'il positionne celui-ci dans un large contexte comprenant notamment l'environnement socioéconomique et naturel, les cadres législatifs et réglementaires des gouvernements supérieurs, les grands enjeux le concernant, ses défis actuels ou appréhendés et une vision de son développement. Mais aussi, d'autre part, parce qu'il présente une part essentielle du cadre réglementaire relevant directement ou indirectement de son niveau administratif et à l'intérieur duquel, les municipalités peuvent administrer et planifier au mieux un développement harmonieux de leur propre territoire. Il fournit aussi des orientations, objectifs et propositions de moyens, sinon de réaliser cette vision au cours des cinq ou dix prochaines années ou du moins d'aller dans la bonne direction.

Mais il serait ici trop long de procéder à une énumération exhaustive et détaillée de ces éléments qui, incidemment, parce que des consultations publiques seront réalisées en regard de ce schéma d'aménagement révisé que s'apprête à présenter la MRC, pourraient être significativement modifiés ensuite.

Néanmoins, il apparaît fort utile d'en faire mention ici de quelques-uns afin de montrer la diversité des thèmes abordés et d'enrichir les présentes réflexions, qu'il suffise notamment de mentionner :

Au plan des problèmes, enjeux et défis soulevés...

- La stagnation de la population totale du territoire depuis cinq décennies;
- L'exode des jeunes;
- Le vieillissement de la population comme son corollaire important;
- La difficile survie ou la perte des services de proximité;
- La sous-scolarisation de la population de la MRC en général et de la main-d'œuvre en particulier;
- La sous-exploitation du potentiel récréatif du territoire;
- La préservation et la reconversion des bâtiments patrimoniaux des communautés religieuses en déclin, des églises et des presbytères, etc.

Au plan des potentiels à mettre en valeur et opportunités à exploiter...

- La protection et la mise en valeur des zones d'intérêt naturel du territoire (Réserve mondiale de la biosphère du lac Saint-Pierre, rivières, boisés d'intérêt, terres humides, etc.);
- Le développement d'opportunités rendues possibles par la présence du réseau de fibre optique.

Au plan des pistes de solutions envisagées...

- Pour déduire l'exode des jeunes ou favoriser leur retour : diversifier l'offre de formation à proximité du territoire, maintenir un marché du travail dynamique et diversifier les opportunités d'emplois, développer l'offre culturelle et de loisirs, développer une offre résidentielle « de campagne » attrayante, que les jeunes soient plus partie prenante au niveau des décisions politiques, développer les services (écoles, garderies, soins de santé, etc.), développer la qualité de vie sur le territoire et en faire la promotion, etc.

Au plan des orientations privilégiées...

- Voir à développer du tourisme rural et la récréation dans la MRC.

Au plan des objectifs énoncés...

- Favoriser, promouvoir et développer le transport en commun et collectif en assurant un bon accès aux différents services pour assumer la desserte de tout le territoire et répondre aux besoins de la population locale;

- Favoriser la concertation entre les milieux concernés (scolaire, municipal, autres intervenants en loisir) pour une utilisation optimale des équipements de loisirs et en améliorer l'offre;
- Contrer la production du cannabis et de ses effets néfastes.

Au plan des moyens proposés...

- Favoriser la protection du patrimoine religieux (mobilier et immobilier) du territoire en favorisant le recyclage des bâtiments.

Au plan de l'élaboration d'une vision régionale, notamment...

- L'élaboration d'une vision d'avenir optimale et souhaitable de l'espace s'appuyant autant sur l'état actuel de la situation que sur les forces, faiblesses et tendances du développement du territoire.

Le nouveau schéma d'aménagement et de développement, dont la MRC est à compléter la préparation, fait heureusement le lien, l'arrimage entre les aspects *développement et aménagement du territoire*. Il devient donc en lui-même une référence et un outil dynamique de développement du territoire ainsi que de ses communautés. Un outil essentiel que tous peuvent et doivent s'approprier comme en font foi les quatre principes généraux qui le guident :

- Amélioration de la qualité de vie de la population;
- Utilisation rationnelle et optimale du territoire;
- Harmonisation des activités et limitation des conflits d'utilisation du sol;
- Mise en valeur et développement durable des potentiels et des ressources du territoire.

- 
- Quels sont les éléments du Plan d'action pour l'économie et l'emploi du CLD qui influencent les champs d'activités à privilégier dans la mise en œuvre du plan de travail du pacte rural ?

---

L'actuel *PALÉE* 2005-2007 (*Plan d'action local pour l'économie et l'emploi*) a été adopté le 15 juin 2005 par le Conseil d'administration du CLD. Et bien qu'il arrive théoriquement « à échéance » cette année, il n'en

est pas moins encore très actuel dans la description et l'état de situation fait du territoire ainsi que de ses communautés, la compréhension de son environnement, les constats établis, les priorités identifiées et les actions privilégiées.

Héritier d'une première planification territoriale réalisée en 1998, ce PALÉE est surtout le résultat de la réflexion et la concertation des six Carrefours de développement du CLD en fin 2004, d'un état de situation de leurs secteurs respectifs permettant d'établir trois priorités pour chacun.

On retrouvait dans ce diagnostic des Carrefours plusieurs constats identifiés au *Schéma d'aménagement et de développement* : exode des jeunes, manque de main-d'œuvre, recrutement difficile d'une main-d'œuvre qualifiée, insuffisance de concertation entre structures et municipalités au plan du loisir, réseau plein air déficient, problèmes d'accessibilité des équipements, difficultés de beaucoup de personnes à se déplacer, besoins en transport collectif, manque d'effectifs médicaux, rareté des bénévoles, sous-financement du milieu communautaire, manque de reconnaissance de l'importance économique du secteur touristique, manque d'hébergements de grande capacité et de type « gîtes ruraux », sous-scolarisation (analphabétisme, décrochage scolaire, diplômes non complétés, etc.), vieillissement de la population et en conséquence, la baisse attendue de la population active, l'importante proportion d'emplois à faible revenu, etc.

Puis, le 26 janvier 2005, pour la première fois, la MRC et le CLD établissaient une planification stratégique globale pour le développement du territoire, laquelle se traduisait par ces cinq grandes priorités territoriales.

### PRIORITÉS TERRITORIALES GLOBALES 2005-2007

Rang	CARREFOURS <sup>2</sup>	PRIORITÉS
1	Économique	Encadrer davantage les entreprises dans leurs stratégies de développement
2	Agroalimentaire-forêt et développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer pour l'agroalimentaire une culture de la valeur ajoutée, et ce, dans le respect des principes du développement durable (diversifier les productions animales et végétales, favoriser une plus grande transformation sur le territoire, soutenir les productions en émergence).</li> </ul>
3	Économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer une main-d'œuvre qualifiée et formée pour supporter les entreprises déjà en place et celles à venir.</li> </ul>
4	Économie sociale, services communautaires et santé	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Santé et services sociaux</i> : Que le CLD collabore avec l'ensemble des partenaires de ce secteur à partir de sa lecture multisectorielle des diverses réalités locales pour assurer la disponibilité et l'accessibilité aux services sociaux et de santé, et ce, particulièrement pour les personnes plus vulnérables.</li> </ul>
5	Culture, loisirs et tourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer les initiatives existantes en tourisme et en susciter de nouvelles de manière à contribuer au développement de la culture et des loisirs sur l'ensemble du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska.</li> </ul>

Pour l'essentiel, les priorités du CLD concernent donc...

<sup>2</sup> Au sein de la nouvelle structure du CLD de la MRC de Nicolet-Yamaska, les Carrefours *Éducation* ainsi que *Emploi et main-d'œuvre* s'ajoutent aux quatre carrefours mentionnés dans le tableau ci-dessus : ces six Carrefours constituent plus ou moins un regroupement par pôle d'intérêt des treize tables sectorielles actives jusqu'en 2004.

- la population : déclin démographique (à contre-courant de la tendance régionale et nationale), exode des 15 à 29 ans, déficit migratoire, rareté, vieillissement de la main-d'œuvre et augmentation des départs à la retraite, stratégies d'accueil et d'intégration des migrants, disponibilité et accessibilité des services, qualité et niveau de vie, etc.;
- les ressources du milieu : formation, accompagnement, financement, services (communautaire, santé, transport collectif, loisir, culture, etc.);
- la dynamique du soutien entrepreneurial : compétitivité des entreprises manufacturières et positionnement dans des créneaux porteurs, diversification des productions agricoles et transformation locale des denrées, disponibilité suffisante d'espaces industriels avec services, réseautage, achat local, valorisation des produits agroforestiers, amélioration des conditions de travail pour faciliter le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre, relève entrepreneuriale, consolidation et développement des entreprises de l'économie sociale, etc.

Au niveau des résultats attendus enfin, quatre des cinq objectifs<sup>3</sup> qualitatifs identifiés pour en évaluer l'atteinte sont aussi très en lien avec les retombées recherchées dans une approche de développement local comme celles entourant la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014 :

- Contribuer au développement global et durable de la MRC;
- Favoriser l'intégration et l'implication des jeunes;
- Favoriser la participation la plus large possible des différents acteurs locaux au développement local;
- Accroître le sentiment d'appartenance de la population à la MRC.

Tout cela dans le contexte de la mission du CLD qui est de créer et maintenir des emplois au sein du territoire de Nicolet-Yamaska. Mais aussi, en se rappelant bien que cette mission est grandement facilitée si les personnes comme les entreprises retrouvent ici un milieu offrant à la fois un haut degré de qualité de vie, un excellent environnement d'affaires ainsi que des services diversifiés et appropriés, et ce, en ayant à l'esprit que la main-d'œuvre, comme les entreprises et les familles, dans leur décision de

<sup>3</sup> Le dernier des objectifs qualitatifs du PALÉE étant de favoriser le maintien et l'expansion des entreprises en place.

s'installer initialement, puis de quitter ou rester dans une communauté ou un territoire de MRC, en comparant les avantages et inconvénients avec ceux d'autres choix de localisations hors territoire qui eux font de plus en plus d'efforts pour attirer ces familles, ces entreprises ou encore cette main-d'œuvre.

- 
- Quels sont les éléments des planifications adoptées au palier régional (CRÉ, Agence de la santé et des services sociaux, Association touristique régionale, etc.) qui ont des répercussions sur la mise en œuvre du plan de travail du pacte rural ?

Il serait trop long ici de faire une description exhaustive des différents éléments de planifications ayant des répercussions avec ce plan de travail pour la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014 dans Nicolet-Yamaska. Il apparaît d'un grand intérêt cependant de retracer brièvement, chez certains des principaux partenaires possibles dans cette mise en œuvre, les éléments de leurs planifications ayant un lien avec certains problèmes, enjeux, défis et opportunités déjà identifiés à l'intérieur du schéma d'aménagement de la MRC ou encore dans le PALÉE du CLD.

#### Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec (CRÉ)

Plusieurs orientations de son plan quinquennal de développement 2006-2011 sont d'intérêt, notamment en regard des éléments suivants...

- Sentiment d'appartenance;
- Responsabilisation et sensibilisation des individus et collectivités;
- Intégration sociale, économique et professionnelle du capital humain;
- Régionalisation et décentralisation des services et des pouvoirs;
- Entrepreneuriat;
- Optimisation de l'utilisation des ressources;
- Diversification des ressources existantes;
- Recherche et développement de partenariats.

En plus de la fierté et de l'implication des citoyens et citoyennes, ces orientations visent plusieurs enjeux pertinents à la mise en œuvre du nouveau pacte rural : maintien ou retour et installation de nouvelles

populations, particulièrement les jeunes, amélioration des services, favoriser le développement des entreprises et de l'emploi, notamment dans le secteur agroalimentaire, etc. Enfin, d'autres planifications d'organismes se rapportant à la CRÉ sont d'intérêt, notamment celles du *Conseil de développement culturel du Centre-du-Québec* et du *CRDS (Carrefour régional en développement social)*.

#### L'éducation

Tout près de nous d'abord, dans sa planification stratégique 2004-2007<sup>4</sup>, la Commission scolaire de la Riveraine avait, comme **troisième orientation**, d'adapter l'organisation aux nouvelles réalités. Elle y propose notamment comme **axes d'intervention** la recherche de solutions pour l'avenir des écoles et des milieux avec les partenaires afin de pallier aux effets de la décroissance démographique de même que la promotion de ses écoles afin d'augmenter le pourcentage du nombre de jeunes qui les choisissent, et ce, de manière à obtenir notamment comme **résultats** d'une part des écoles répondant davantage aux besoins du milieu ainsi qu'une augmentation du pourcentage de rétention du nombre d'élèves au primaire et au secondaire.

La **quatrième orientation** de la planification 2004-2007 de la Riveraine, soit d'établir des partenariats stratégiques afin de contribuer au développement du milieu, rejoignait aussi des préoccupations reliées au développement des communautés et du territoire de Nicolet-Yamaska.

Ces partenariats, certains déjà existants, d'autres à développer, sont possibles dans plusieurs secteurs d'intérêt pour le développement des communautés de Nicolet-Yamaska : loisir, gymnase, bibliothèque, salle de spectacles, projets d'écoles communautaires et services de proximité, école en réseau, communauté apprenante, projet d'accueil et d'intégration en migration et immigration, francisation, formation de la main-d'œuvre, entrepreneuriat jeunesse, rétention et retour des jeunes et des familles, accueil d'étudiants étrangers, laboratoire informatique, valorisation du réseau de fibre optique, formation continue offerte à la population, projets pédagogiques enrichis (sport, musique, langue, francisation, développement durable, international, maison familiale rurale), etc.

---

<sup>4</sup> Commission scolaire de la Riveraine, dépliant *Planification stratégique 2004-2007*, 6 pages.

Déjà, plusieurs projets financés dans le cadre du premier pacte ont impliqué des partenariats avec des écoles ou la Commission scolaire (fibre optique, parcs-écoles, surveillance du midi, Centre Richard-Lebeau, etc.). De nombreuses autres opportunités pour préserver l'école du village, faire en sorte qu'un maximum de jeunes de la MRC fréquente les écoles du territoire, favoriser le retour des jeunes et des familles, améliorer la qualité de vie de la population, bref, pour développer le territoire et ses communautés se présentant encore à l'aube du Pacte rural 2007-2014. Elles concernent autant des partenariats avec la Riveraine, ses écoles et centres de formation que d'autres instances (ÉNPQ, institutions d'enseignement privées, CEGEP, universités, centres de recherches, etc.).

À titre d'exemple, une initiative régionale comme « *Vers la réussite! La réussite éducative au Centre-du-Québec* »<sup>5</sup> est de celle pouvant inspirer d'autres actions ou projets de développement local au cours de la période 2007-2014, et ce, notamment parce qu'elle interpelle à la fois les familles, les employeurs et les partenaires socioéconomiques afin d'améliorer la réussite scolaire, plus spécifiquement pour l'acquisition d'un premier diplôme d'études (secondaire, professionnelle, insertion professionnelle, etc.).

Enfin, en lien avec le maintien de l'école du village, il apparaît important de prendre en considération la *Politique relative au maintien ou à la fermeture des écoles*, adoptée par la Commission scolaire de la Riveraine en conformité avec l'article 212 de la *Loi sur l'Instruction publique* du gouvernement du Québec. Cette politique précise notamment les principes et procédures à prendre en considération en vue du maintien et de la fermeture des écoles ainsi que l'ouverture de la Riveraine pour la réalisation d'alliances entre l'école, la municipalité et les organismes communautaires afin de maintenir les écoles ouvertes dans les secteurs dont la clientèle scolaire est en décroissance.

Déjà 1993-1994 à 2000-2001, soit sur une période de sept ans, le nombre d'élèves en formation générale jeune à la Commission scolaire de la

---

<sup>5</sup> Elle est un projet conjoint de la *Table régionale de l'éducation* et de la CRÉ du Centre-du-Québec.

Riveraine avait chuté de 14,23%<sup>6</sup>. Or, les récentes données<sup>7</sup> confirment que certaines écoles sont toujours menacées de fermeture car, si la tendance démographique actuelle se maintient (ce que semblent confirmer les observations de 2006), la baisse de la clientèle scolaire se poursuivra encore de façon importante pendant une dizaine d'années environ :

- De 6 027 élèves en 2001-2002, la clientèle totale de la maternelle, du primaire et du secondaire de la Riveraine avait diminué à 5 479 élèves en 2005-2006 (une baisse de plus de 9%, et ce, en quatre ans seulement);
- Pour la même période, le nombre d'enfants à la maternelle a diminué de 476 à 376 (une baisse de 21%), celui des élèves du primaire a pour sa part baissé de 3 407 à 2 853 (-16,3%);
- Selon les prévisions, la clientèle totale de la Riveraine devrait poursuivre sa décroissance et se situer à environ 4 538 élèves en 2013-2014, soit une baisse supplémentaire anticipée de plus de 17% relativement à 2005-2006 (-24,7% par rapport à 2001-2002).

Des données et des tendances extrêmement préoccupantes montrent bien à quel point le temps presse, et l'importance d'agir énergiquement et rapidement sur deux fronts :

1. La consolidation des liens écoles-communautés et la multiplication ou le renforcement des partenariats afin d'offrir un maximum de conditions favorables à la pérennité de ces écoles ainsi que des services rendus;
2. Une augmentation significative, à court terme, du nombre d'enfants d'âge préscolaire et primaire sur le territoire et, en conséquence, une hausse toute aussi importante du nombre de jeunes ménages ayant déjà ou en âge d'avoir de jeunes enfants.

La revitalisation des communautés en déclin comme la sauvegarde des écoles en danger de fermeture passe par une volonté manifeste et de réelles

---

<sup>6</sup> Pleau, Robert, *Nos petites écoles Reflet de la décroissance de la clientèle scolaire en 2001-2002*, La Fédération des commissions scolaires du Québec, 2002, p50.

<sup>7</sup> Ducharme, Pierre, Tableau 1 : Prévision de l'effectif de la commission scolaire de la Riveraine au secteur des jeunes, en formation générale à temps plein, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, fichier DCS, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, 8 mars 2006 (document obtenu sur le site Internet).

actions de prises en charge des communautés de leur développement par l'apport de solutions appropriées et durables : sentiment d'appartenance, mobilisation, implication des leaders locaux, esprit d'entrepreneuriat des individus et de la communauté, élaboration d'une vision et de stratégies appuyées par des efforts soutenus, mise en route d'actions et de projets axés sur le court comme le long terme et la multiplication des bons coups, grands comme petits, la réalisation d'initiatives porteuses pour l'avenir de la communauté comme de ses enfants, etc.

#### L'agroalimentaire et la forêt

C'est maintenant pratiquement une vérité de La Palice que de dire que l'agroalimentaire offre d'importantes opportunités de développement pour Nicolet-Yamaska : de par son territoire localisé à 97 % en zone verte, un climat et des sols très favorables, le dynamisme de ses entreprises agricoles, l'importance du secteur agroalimentaire dans l'emploi, l'économie et l'aménagement du territoire, un parc industriel prévu pour le développement d'entreprises de ce secteur à Sainte-Perpétue, la présence de la direction régionale du MAPAQ, celles aussi de l'UPA et de la Corporation de développement agroalimentaire et forêt du Centre-du-Québec (CDAFCQ), le dynamisme de l'École d'agriculture de Nicolet, la pêche commerciale et sportive sur le lac St-Pierre, la présence à Nicolet de la direction provinciale des pêches en eaux intérieures et dans l'Estuaire, une base intéressante d'entreprises oeuvrant en transformation alimentaire (Les Aliments Bari, Érablière Beauvan, Groupe alimentaire Nordique, Labrador Laurentienne, Pampille & Barbichette, Jardins de l'oie, etc.), font probablement aussi bientôt l'implantation d'un centre pour le développement d'entreprises de transformation (CITAN) à Nicolet, des producteurs et transformateurs maraîchers dynamiques...

À tout ça s'ajoutent des tendances alimentaires porteuses (saine alimentation, produits biologiques, aliments fonctionnels ou nutraceutiques, lutte à la malbouffe), le développement de fermes soutenues par les communautés, la mise en valeur des boisés, la demande pour des produits forestiers non ligneux, etc.

Non seulement Nicolet-Yamaska est la MRC au Québec ayant la plus forte proportion de son territoire en zone verte, que les sols y sont fertiles, le climat propice et l'environnement dynamique, et ce, alors même que le Centre-du-Québec est la troisième région agricole en importance dans la

province, mais sa localisation la situe très favorablement en regard des marchés, des réseaux de distribution, des institutions d'enseignement, de recherche et de transfert technologique ainsi que des différents partenaires intéressés au développement de cette filière au Québec.

Ainsi, le *Plan quinquennal de développement 2007-2012 Secteurs agricole et alimentaire* du Centre-du-Québec, auquel ont adhéré la direction régionale du MAPAQ, la CRÉ et la CDAFCQ, présente plusieurs éléments pertinents au présent plan de travail à travers ses six (6) axes de développement. Lesquels enjeux d'intérêt sont notamment de : stimuler l'innovation en production et en transformation, favoriser l'établissement de la relève en agriculture et en transformation alimentaire ainsi que le transfert d'entreprises, favoriser la différenciation des produits, augmenter la valeur ajoutée à la production par leur première, deuxième et troisième transformation sur le territoire, favoriser l'accès à des infrastructures collectives et des services dédiés à la transformation et la mise au point des produits, développer une stratégie visant à répondre aux besoins de main-d'œuvre, et enfin, de favoriser cinq secteurs de productions émergentes ou de spécialités (biologique, canneberges et petits fruits, viandes de spécialité, fromages et produits laitiers de spécialité, acériculture).

Ce plan quinquennal rejoint donc plusieurs des thèmes retenus comme prioritaires au PALÉE ainsi que des enjeux et défis du territoire inscrits au schéma d'aménagement : transformation locale et valorisation de la production, relève et création d'entreprises par l'installation de jeunes familles et la migration, recrutement, rétention et formation de la main-d'œuvre, valeur ajoutée et innovation, etc.

#### Migration et immigration

En lien avec la *Stratégie d'action jeunesse structurante* du gouvernement du Québec, la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Centre-du-Québec et le Forum jeunesse pilotent le *Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ)* dans le but d'aider les jeunes et les acteurs intéressés des communautés de la région à trouver et implanter leurs propres solutions aux problématiques jeunesse les confrontant, notamment, la migration des jeunes et le renouvellement des populations.

Dans cette foulée, une entente spécifique nommée *Action jeunesse structurante (AJS)* a été annoncée le 10 décembre 2007. Celle-ci et les

stratégies qui en découlent visent à créer des conditions favorables facilitant l'attraction, le maintien et l'établissement des jeunes et des jeunes familles au Centre-du-Québec. Un total de 525 000 \$ est rendu disponible par cette mesure pour la mise en œuvre d'actions territoriales et régionales.

L'AJS implique notamment la participation financière de la CRÉ, du Forum Jeunesse et d'Emploi-Québec. Cette entente pourrait être intéressante dans le contexte de la mise en œuvre du deuxième pacte rural. Elle couvre la période 2007-2010 et prévoit pour chacune des cinq MRC de la région des aides financières totales de 78 800 \$, chacune sur les trois années.

En ce qui nous concerne, les MRC de Nicolet-Yamaska et de Bécancour, l'organisme fiduciaire des sommes en lien avec l'AJS 2007-2010 sera la SADC de Nicolet-Bécancour, et ce, au nom du *Comité revitalisation jeunesse MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska* (ancien Comité exode des jeunes), lequel doit annuellement présenter au *Forum jeunesse* un plan d'actions pour la mise en œuvre de projets relatifs notamment à la migration des jeunes, à leur accueil et leur installation, à leur mobilisation et leur implication citoyenne, à promouvoir le territoire et la région, etc.

Le Comité revitalisation jeunesse est un comité de concertation dont les membres actuels (CLD Nicolet-Yamaska, CLD Bécancour, la Riveraine, SADC, Emploi-Québec, Carrefour Jeunesse Emploi, Services Canada) sont à parfaire un plan d'action relativement à la mise en œuvre de l'entente.

Au plan de l'immigration, les liens entre la planification 2004-2007 du gouvernement du Québec (bientôt remplacée par une nouvelle visant les années 2008-2010) ainsi que les besoins et stratégies de la région sont exposés à travers le plan d'action de mars 2006 : *Des valeurs partagées, des intérêts communs*. Celui-ci résulte des discussions entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), la CRÉ et les cinq MRC de la Région. Au Centre-du-Québec, ce plan constituait l'amorce de réflexions plus approfondies ayant pour but de faire de l'immigration une composante significative de la nouvelle planification stratégique régionale.

Au plan de la soixantaine de mesures identifiées au plan d'action régional pour l'un ou l'autre des quatre axes d'intervention pourtant tous pertinents (une immigration correspondant aux besoins et valeurs, accueil et insertion durable en emploi, apprentissage du français, facteur de développement essentiel à la région), une seule est spécifique à la MRC de Nicolet-

Yamaska : Aider les producteurs agricoles à combler leurs besoins de main-d'œuvre en offrant aux personnes immigrantes de la formation appropriée.

Dans pratiquement tout le Québec rural, l'apport de l'immigration apparaît de plus en plus incontournable pour le maintien ou la croissance de la population active des territoires et régions afin d'atténuer les effets liés au vieillissement, d'une part, rapidement grandissante de leur population, mieux pourvoir à leurs besoins de plus en plus criants de main-d'œuvre spécialisée ou non, soutenir le dynamisme et la croissance économique, etc.

Sans être exhaustives en regard de ces thématiques, ces planifications et stratégies régionales en migration et en immigration illustrent néanmoins le potentiel de ces mesures et parfois, du financement associé pour faciliter et bonifier la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014 ainsi que ses résultats.

#### Emploi et production manufacturière

Le Plan d'action régional 2008-2009 d'Emploi-Québec pour le Centre-du-Québec sera adopté en mars 2008. Celui qui, ayant cours en 2006-2007, avait notamment comme axe d'intervention de favoriser la participation au marché du travail et l'emploi du plus grand nombre ainsi que de contribuer à l'amélioration de la productivité et de la capacité d'adaptation des entreprises aux changements démographiques et commerciaux.

En ce qui a trait spécifiquement à la rétention et l'attraction de la main-d'œuvre, plusieurs des sept orientations privilégiées en 2006-2007 étaient en lien avec des préoccupations de notre MRC, notamment :

- Bonifier les moyens pour diminuer l'exode des jeunes et aider le retour;
- Favoriser davantage l'attraction de la main-d'œuvre manquante.

La région a signé l'entente *Accord* avec le gouvernement du Québec laquelle, pilotée par le MDEIE<sup>8</sup>, définit six créneaux manufacturiers d'excellence pour la région :

1. Équipements de transport terrestre;
2. Technologies et systèmes logistiques de récupération et de valorisation des matières résiduelles;
3. Meuble et bois ouvré;

---

<sup>8</sup> Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

4. Productions fromagères;
5. Textiles techniques;
6. Papiers spécialisés;

Au moins trois de ceux-ci touchent la MRC de Nicolet-Yamaska (les créneaux 1, 3, et 4) et des initiatives et projets d'entreprises les concernant sont donc susceptibles de recevoir une attention particulière des ministères et partenaires concernés.

Ces stratégies rejoignent ici encore des thèmes prioritaires au schéma d'aménagement ainsi qu'au PALÉE et concernent des enjeux et défis importants pour le territoire : transformation agroalimentaire, renforcement des créneaux manufacturiers porteurs, relève et création d'entreprises par l'installation de jeunes familles et la migration, recrutement, rétention et formation de la main-d'œuvre, valeur ajoutée et innovation, etc.

#### Loisir et sport

Au niveau des infrastructures et des activités de loisirs, plusieurs projets locaux, de réfection ou de remplacement d'infrastructures surtout, ont été réalisés par pratiquement autant de communautés dans le cadre du premier pacte rural. Considérant l'importance des services et activités de loisirs pour la qualité de vie, l'attractivité et le pouvoir de rétention d'un milieu, tant pour les personnes que pour les entreprises, Nicolet-Yamaska et ses communautés devraient possiblement considérer celui-ci comme un enjeu stratégique prioritaire au cours du Pacte rural 2007-2014. Et, dans cette optique, envisager un meilleur réseautage, collaborer et se concerter, réaliser plus d'actions et de projets en partenariat, avec une vision plus globale par secteur ou même à l'échelle du territoire.

Selon l'URLSCQ (Unité régionale de loisir et de sport du Centre-du-Québec), et suite à des consultations réalisées en 2004 et 2005 dans toutes les MRC de la région auprès des élus, bénévoles et intervenants en loisirs, les principaux défis en loisirs municipaux afin de mieux stimuler, soutenir et redynamiser le loisir et le bénévolat local sont les suivants :

1. Adapter et améliorer les formes de soutien consenties aux organismes ou groupes bénévoles considérant le contexte social et économique actuel;
2. Reconnaître et promouvoir publiquement la contribution et l'action des groupes et personnes bénévoles, tant localement que régionalement

(notamment pour Nicolet-Yamaska en cherchant des moyens de récupérer et responsabiliser les jeunes dans leur collectivité);

3. Favoriser et stimuler le développement, la diversification et la complémentarité des activités et infrastructures de loisirs (notamment par l'organisation de rencontres périodiques, par pôle de la MRC, et réunissant les responsables et élus répondants du loisir local pour échanger et planifier des activités communes, etc.).

La concertation ainsi que la collaboration intercommunautés, le développement de partenariats, un apport suffisant de ressources humaines et monétaires, l'utilisation optimale et la diversité des équipements ainsi que l'animation et le soutien des comités de loisirs, autant de pistes d'actions pour le prochain pacte rural.

Si l'URLSCQ dispose de bien peu de fonds, elle offre en revanche un bon support technique aux communautés souhaitant améliorer leurs offres en sport et loisir. Selon les projets et les clientèles concernées, heureusement, d'autres sources de financement sont potentiellement accessibles : *FRIJ* (*Fonds régional d'investissement jeunesse*), programmes du fédéral *Nouveaux Horizons* (aînés) et *AgriEsprit*, *FIMR*, programmes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, etc.

#### Développement durable et tourisme

Avec des recettes de plus de 8 M\$ en 2004 selon l'Office de Tourisme de Nicolet-Yamaska, le secteur touristique constitue un moteur économique significatif pour le territoire<sup>9</sup>. Il y contribue également à l'amélioration de la qualité de vie par les activités, attraits, bonnes tables et gîtes qu'il aide à développer, par l'accès et la mise en valeur des paysages qu'il facilite, le patrimoine qu'il contribue à sauvegarder, les artistes et artisans qui en profitent, etc. Mais il reste encore beaucoup à faire dans ce secteur : augmentation de la capacité d'hébergement, développement des créneaux porteurs (agritourisme, écotourisme, tourisme religieux et patrimonial, culture autochtone), réseautage, etc.

---

<sup>9</sup> En comparaison, la valeur de l'ensemble des expéditions manufacturières des entreprises de la MRC de Nicolet-Yamaska était estimée à environ 161 M\$ en 2001.

Normalement, le fer de lance du tourisme dans Nicolet-Yamaska dans les prochaines années, du côté de la culture, devrait venir de la valorisation du grand potentiel de développement entourant la reconnaissance de la zone du lac St-Pierre comme Réserve mondiale de la biosphère par l'Unesco.

Les différentes opportunités et projets identifiés au plan directeur de la Biosphère nécessitent cependant une prise en charge par des promoteurs des communautés limitrophes au lac afin de pouvoir se réaliser, par exemple :

- Un OBNL de Nicolet prenant éventuellement en charge l'aménagement et l'exploitation récréotouristique des terrains (dont l'Ile Moras) qui pourraient redevenir accessibles avec un retrait de la Défense nationale;
- La CDÉ de Baie-du-Febvre pour le déminage, le creusage et la valorisation du Chenal Landroche à des fins récréatives et l'écotourisme;
- Un promoteur du Bas St-François travaillant à la réalisation d'un projet d'hébergement en écotourisme (de type village sur pilotis ou autre);

En ce qui concerne ce dernier exemple, le secteur du Bas St-François aurait avantage à trouver rapidement des promoteurs de remplacement à sa défunte Corporation de développement (CDBSF) pour les projets susceptibles de se réaliser dans son secteur, et sur lesquels, la CDBSF réfléchissait déjà, à défaut de quoi d'autres communautés autour du lac pourraient s'en accaparer.

---

### **3. La problématique rurale du territoire**

L'espace rural québécois est diversifié. Et il se trouve au sein du territoire de la MRC, – dans une moindre mesure – des différences profondes entre les multiples composantes de la ruralité. L'objectif de cette section du plan de travail consiste à se doter d'une vision de territoire, vision qui déborde le cumul des visions locales.

- Quelles sont les évolutions démographiques, sociales, culturelles et économiques sur le territoire de votre MRC ?

---

Réaliser une présentation détaillée et une analyse des évolutions démographiques, sociales, culturelles et économiques du territoire exigeraient de nombreuses pages. Nous nous limiterons donc dans cette

section à souligner les éléments les plus pertinents à la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014. Cependant, le lecteur est invité à consulter les références identifiées en bas de pages pour des informations plus détaillées sur les problématiques rurales du territoire de Nicolet-Yamaska.

#### La démographie et le vieillissement

Au plan de l'évolution démographique, il y a stagnation de la population totale de la MRC de Nicolet-Yamaska depuis plus ou moins cinq décennies, soit depuis le recensement de 1961 alors que la population du territoire s'établissait à 23 523 personnes, ou 0,45% de celle de la province de Québec qui totalisait 5 259 211 personnes.

Avec 23 007 personnes au recensement de 2006<sup>10</sup>, la population de la MRC ne représente plus que 0,30% de celle du Québec qui lui, compte maintenant 7 546 131 personnes. De 1961 à 2006 donc, pendant que la population de Nicolet-Yamaska diminuait de 2,19%, celle du Québec augmentait de 43,5%.

Au niveau régional comme à l'échelle du Québec, on observe aussi un recul incessant du poids démographique de la MRC dans la région (10,14% de la population de la région en 2006 contre 11,40% en 1991). Et selon les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec<sup>11</sup>, le poids démographique de Nicolet-Yamaska au Centre-du-Québec ne sera plus que de 9,5% en 2026.

En 2026 donc, selon les prévisions de l'Institut et si la tendance se maintient, la population de la MRC diminuerait à 22 184, une baisse de 7,4% comparée au recensement de 2001. Pendant ce temps, le Québec atteindrait 8 085 850 personnes, soit une augmentation de 9,3% en comparaison de 2001. Selon ces prévisions donc, la population de Nicolet-Yamaska ne représenterait donc plus que 0,27% de celle du Québec en

---

<sup>10</sup> Statistique Canada, 2007. *Nicolet-Yamaska, Québec* (tableau). *Profils des communautés de 2006*, Recensement de 2006, produit n° 92-591-XWF, au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 13 mars 2007. <http://www12.statcan.ca/français/census06/data/profiles/community/Index.cfm?Lang=F> (site consulté le 14/11/07)

<sup>11</sup> Centre-du-Québec, *Bulletin statistique régional*, Volume 4, numéro 1, Gouv. du Québec, 2<sup>e</sup> trimestre 2007.

2026. Pour faire retrouver à la MRC le même poids démographique en 2026 que celui qu'elle possédait en 1961, il serait nécessaire d'augmenter d'ici là sa population totale à un peu plus de 36 000 personnes.

L'une des causes importantes de cette tendance est l'exode des jeunes. Elle se situe à près du double dans Nicolet-Yamaska avec 26,7% du départ des 20-29 ans, pour la période 1991-2001, que la moyenne de la région avec 14,9%. Et la situation serait pire encore en 2006<sup>12</sup> alors que pour le même groupe d'âge, le taux d'exode observé pour la MRC serait maintenant à 30,7%, contre 18,5% en moyenne pour le Centre-du-Québec (la MRC de Bécancour ayant en 2006 un taux d'exode de 36,9% pour ce groupe d'âge, l'Érable de 30%, Arthabaska de 20% et Drummond de 6,3%).

---

<sup>12</sup> Données comparées de Statistique Canada, compilées pour le Comité revitalisation jeunesse par Lucie Proulx de la SADC de Nicolet-Bécancour, décembre 2007

**Regard sur l'évolution comparative de la population entre les recensements de 2001 et 2006<sup>13</sup>**

Territoire	2006	2001	Variation %	Âge médian (2006)
Canada	31 612 897	30 007 094	+5,4	39,5
Québec	7 546 131	7 237 479	+4,3	41,0
Centre-du-Québec	224 200	218 440	+2,6	41,2
Drummond	92 982	87 808	+5,9	40,8
Arthabaska	66 247	64 089	+3,4	41,5
Bécancour	18 808	19 088	-1,5	44,1
Nicolet-Yamaska	23 007	23 481	-2,0	43,9
L'Érable	23 158	23 974	-3,4	43,1

L'autre variable démographique inquiétante pour Nicolet-Yamaska est le vieillissement de sa population. Alors qu'en 2001, la MRC avait déjà la population la plus âgée en moyenne de la région avec 40,3 ans, cet âge moyen a augmenté à 42,2 ans en 2006. En 2026, selon les prévisions de l'Institut, si la tendance actuelle se maintient donc, l'âge moyen de la population de Nicolet-Yamaska aura augmenté à 48,2 ans. Il est facile d'imaginer les répercussions d'un tel vieillissement sur la réduction importante de la clientèle scolaire et la fermeture des écoles, sur la chute du taux d'activités et la rareté de la main-d'œuvre, etc.

Plus révélateur encore du vieillissement de sa population est l'âge médian qui, pour Nicolet-Yamaska en 2006, est de 43,9 ans (comparativement à 40,8 ans en 2001). L'âge médian est celui qui divise exactement la population de la MRC en deux groupes du même nombre, celui donc pour lequel il y a autant de personnes plus âgées que plus jeunes. Cet âge médian souligne encore mieux que l'âge moyen à quel point notre population est vieillissante. Et sur ce point dans la région, comme le montre le tableau, elle n'est actuellement dépassée très légèrement que par la MRC de Bécancour.

<sup>13</sup> Emploi-Québec Centre-du-Québec, *Consultations du Conseil régional des partenaires du marché du travail du Centre-du-Québec*, MRC de Nicolet-Yamaska, octobre 2007

Mais selon les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec toujours, notre MRC dépassera bientôt sa voisine au niveau de l'âge médian et, si la tendance actuelle se maintient, l'âge médian de la population de Nicolet-Yamaska sera de 50,3 ans en 2026.

Notre premier réflexe serait de dire qu'il s'agit seulement de prévisions, que cela ne s'accomplira pas. En fait, ça semble bel et bien en voie de se réaliser : la population de la MRC était en effet plus vieille déjà au recensement de 2006 que ce qu'avait prévu l'Institut selon l'analyse des tendances des recensements précédents.

**Évolution en pourcentage de la population totale de la structure d'âge de la MRC de Nicolet-Yamaska pour la période 1991-2006**

Groupe d'âge	MRC de Nicolet-Yamaska				Centre-du-Québec
	1991	1996	2001	2006	2006
0-14 ans	21,7 %	20,3 %	17,5 %	15,7 %	16,8 %
15-44 ans	43,9 %	42,6 %	39,4 %	36,9 %	39,3 %
45-64 ans	20,7 %	22,6 %	26,3 %	30,5 %	29,2 %
65 ans et +	14,6 %	14,5 %	16,7 %	17,4 %	14,8 %
Population totale	23 670	23 975	23 430	23 007	228 049

Pourquoi ce vieillissement ? Le tableau ci-dessus présente l'évolution comparée de la structure d'âge dans la MRC selon les données des quatre derniers recensements réalisés par Statistique Canada.

Ce vieillissement est observé parce que la population de la MRC ne se renouvelle pas normalement. Non seulement elle est à la baisse en nombre mais elle comporte aussi de moins en moins de femmes en âge d'enfanter et peu d'enfants par ménage, donc de moins en moins d'enfants au total. S'ajoute ensuite à ça l'exode, de jeunes adultes principalement : en conséquence, la proportion des personnes des groupes d'âges 45-64 ans et 65 ans et plus augmente rapidement, et ce, à un rythme plus accéléré encore que dans les autres MRC du Centre-du-Québec. Il y a donc inversion de la pyramide des âges et la rapidité croissante avec laquelle elle se produit est un des indicateurs les plus significatifs de la situation démographique vraiment difficile du territoire.

DÉVITALISATION est un terme général utilisé pour décrire notamment les conséquences négatives de ces phénomènes démographiques observés dans des communautés. De ces conséquences les plus défavorables, il y a celle plus frappante d'une population désavantagée par le départ d'éléments dynamiques, ses jeunes les plus instruits. Puis, qui en viennent à être privés des services de base et qui doivent supporter des coûts économiques et sociaux toujours plus élevés pour obtenir ces services à l'extérieur de sa communauté ou de son territoire de résidence.

Le phénomène d'exode observé s'en va alors en augmentant et il touche d'autres groupes d'âges de la population : les jeunes familles et les aînés notamment. Des groupes ayant souvent plus de contraintes à se déplacer et pour qui la proximité des services, leur accessibilité et leur qualité sont très importantes. Puis d'autres services baissent en qualité ou disparaissent, ce qui affecte significativement la qualité de vie dans ces communautés. Elles deviennent de moins en moins attrayantes, tant pour les personnes que pour les commerces et entreprises : c'est le cercle vicieux de la dévitalisation.

En ce début de 21<sup>e</sup> siècle, la SOUS-SCOLARISATION apparaît à la fois comme une cause et comme une conséquence de cette dévitalisation. Car, comme en fait mention la politique culturelle de la MRC<sup>14</sup> : « L'exode de la jeunesse a aussi comme conséquence la diminution du niveau de scolarisation de la population. Les statistiques nous apprennent en effet qu'environ 60% des 15 à 24 ans poursuivent des études à temps plein mais parce qu'ils choisissent de quitter la MRC, le niveau de scolarisation reste inférieur aux moyennes des zones fortement urbanisées. » Ces communautés dévitalisées deviennent donc aussi de moins en moins attrayantes pour des entreprises dites innovantes, exigeant une plus grande proportion de main-d'œuvre spécialisée et mieux formée, et offrant aussi en moyenne des salaires plus élevés.

Très rapidement, Nicolet-Yamaska doit donc intervenir directement et énergiquement pour favoriser un meilleur avenir pour ses communautés. L'accélération des tendances négatives observées au niveau du vieillissement de sa population, notamment par l'exode des jeunes ainsi que des jeunes familles, constitue un des plus importants défis que la MRC de

---

<sup>14</sup> Politique culturelle de la MRC de Nicolet-Yamaska, décembre 2001, p. 9.

Nicolet-Yamaska devra relever, et ce, à relativement court terme si elle souhaite véritablement contrer la dévitalisation de ses communautés.

L'expérience des dix dernières années environ montre que la situation se détériore toujours plus malgré la bonne volonté et les efforts déployés jusqu'à maintenant par elles et les partenaires (CJE, Forum jeunesse, CLE, etc.). Un redressement réel de la situation exigera beaucoup plus que les actions limitées ou ponctuelles réalisées jusqu'à maintenant. Une véritable stratégie territoriale et globale sera requise. Et un maximum d'acteurs du milieu devra s'y impliquer et œuvrer de façon soutenue et en concertation.

#### Le marché de l'emploi

En 2001<sup>15</sup>, le taux de chômage dans Nicolet-Yamaska était de 5,7 %. En cette fin d'année 2007, en première analyse du moins, la situation de la MRC et de la majorité de ses communautés apparaît florissante, du moins en ce qui concerne les données brutes du marché de l'emploi<sup>16</sup> :

- Taux de chômage en septembre 2007 de 5,3 % dans Nicolet-Yamaska (ce qui est au seuil du plein emploi), comparativement à 4,9 % pour le Centre-du-Québec, 8,2 % en Mauricie, et 6,6 % pour le Québec;
- Taux d'activité de 67,6 % pour la MRC en 2006 comparativement à 65,5 % au Québec;
- Taux d'emploi de 62,2 % dans Nicolet-Yamaska comparativement à 60,2 % au Québec.

---

<sup>15</sup> Statistique Canada. 2002. *Profils des communautés de 2001*. Diffusé le 27 juin 2002. Date de modification : 2005-11-30. No 93F0053XIF au catalogue de Statistique Canada.

<sup>16</sup> Ces données sont un assemblage provenant de différentes sources : Emploi-Québec Centre-du-Québec, *Consultations du Conseil régional des partenaires du marché du travail du Centre-du-Québec*, MRC de Nicolet-Yamaska, octobre 2007; d'un article du 2 novembre 2007 intitulé *Légère diminution dans la région* sur le site Internet de Radio-Canada à <http://www.radio-canada.ca/regions/mauricie>, ainsi que du site Internet de l'Institut de la statistique du Québec le 14 novembre 2007 à [http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/region\\_17/region\\_17\\_00.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/region_17/region_17_00.htm). À noter que certaines disparités existent entre les données fournies par ces différentes sources, possiblement du fait que certaines sont désaisonnalisées et d'autres pas, ou encore que la période de référence considérée n'est pas exactement la même.

Au premier regard donc, ces données brutes sont dans les meilleures à l'échelle du Québec. Pour Nicolet-Yamaska, elles seraient à la fois le reflet du dynamisme de son secteur agricole, de la vigueur entrepreneuriale du territoire au plan manufacturier, de la grande importance et de la stabilité relative des emplois du secteur des services dans la MRC, et aussi de la vigueur du marché de l'emploi dans les autres MRC de la région et des environs, notamment dans celle du Bas-Richelieu et aussi du côté de Trois-Rivières et plus largement, en Mauricie.

Ces données, bien que fort intéressantes et encourageantes, doivent être mises en perspective, et un véritable état de situation du territoire ne peut correctement être réalisé sans une mise en contexte adéquate ainsi qu'une prise en compte de plusieurs autres variables.

Or, cette prise en considération des autres indicateurs du bien-être socioéconomique de la population montre, comme nous pourrions le constater plus loin, que malgré des embellies ces dernières années, le portrait global obtenu aujourd'hui du territoire de Nicolet-Yamaska reste foncièrement sombre. Plusieurs parmi les autres indicateurs socioéconomiques confirment toujours pour l'essentiel l'état fragile, quand ce n'est de défavorisation de la MRC de Nicolet-Yamaska : non seulement en comparaison des autres MRC du Centre-du-Québec, mais aussi des MRC dites de régions éloignées et donc, normalement beaucoup plus enclines à vivre une telle situation.

Ce qui est surtout le plus inquiétant en cette fin d'année 2007 alors qu'au premier regard du moins, la situation de la MRC de Nicolet-Yamaska et de la majorité de ses communautés apparaît florissante donc au plan de l'emploi, en superficie du moins : c'est que cette situation détourne notre attention, affecte notre esprit critique et nous conforte même dans notre première analyse un peu trop optimiste de l'état de nos communautés. C'est qu'elle nous retient d'envisager rationnellement l'envergure ainsi que la profondeur des difficultés présentes. Surtout qu'elle ne laisse pas l'espace pour les réflexions, débats et constats qui permettraient d'une part, de bien mesurer globalement l'ampleur des difficultés à venir de même que leurs conséquences désastreuses dans le futur et d'autre part, d'entrer en action, d'être véritablement proactifs et d'agir efficacement pour prévenir et renverser durablement la situation.

Surtout, l'état actuel relativement bon du marché de l'emploi dans Nicolet-Yamaska empêche de bien voir et mesurer toute la gravité des signaux d'alarmes déjà présents, annonceurs de grandes difficultés qui se feront sentir ici dès les dix ou quinze prochaines années, comme conséquences de la conjugaison des facteurs que sont :

- une prochaine très grande rareté de la main-d'œuvre au Québec;
- un quasi « état de guerre » entre les grandes villes et les régions, et entre les régions elles-mêmes afin de s'arracher, s'accaparer et retenir cette main-d'œuvre si rarissime;
- des villes, MRC et régions, autour de Nicolet-Yamaska, qui font tout ce qui est en leur pouvoir pour conserver chez-elles cette si précieuse main-d'œuvre (laquelle vient jusqu'à maintenant combler des emplois dans la MRC, mieux rémunérés souvent, que ne pourrait satisfaire la population locale), mais aussi pour garder leurs jeunes, attirer des familles, etc.;
- un secteur manufacturier qui peine à affronter les importantes restructurations de l'économie en cours en cette fin d'année 2007;
- un secteur manufacturier confronté aux premières vagues du second raz-de-marée de la mondialisation en provenance de l'Asie, l'Inde ainsi que l'Amérique du Sud, et qui va frapper d'ici cinq ans environ l'Occident;
- une population très vieillissante, économiquement beaucoup moins active, et qui occupe toujours néanmoins une proportion importante des logements du territoire, logements trop rares dans cette terre nourricière à 97 % zonée verte;
- les conséquences cumulatives de la dénatalité, de l'exode, du solde migratoire négatif et du vieillissement de la population sur la chute de la clientèle scolaire, les fermetures d'écoles, les coupures ou fermetures de services, etc.;
- le cumul aussi des contrecoups occasionnés par des décennies d'exode des jeunes et de ses corollaires, la sous-scolarisation relative de la population restante de même que le faible niveau de formation et de spécialisation technique de la main-d'œuvre locale et de son âge moyen relativement élevé.

Concernant plus spécifiquement la scolarisation de sa population, Nicolet-Yamaska se démarque par une plus grande proportion de diplômés de niveau secondaire et professionnel, mais une moins grande proportion de

diplômés universitaires. En 1996 par exemple, la proportion des 15 ans et plus qui avait un niveau scolaire équivalant à une 13<sup>e</sup> année ou moins était de 60,1% dans la MRC de Nicolet-Yamaska comparativement à 59,8% dans la région du Centre-du-Québec, et de 53% dans l'ensemble du Québec. Qu'est-ce qui pourrait expliquer cette situation ? Dans une étude réalisée en 2002, les chercheurs suggéraient que ceci serait « sans doute dû aux types d'emplois disponibles dans la région, ce qui pourrait expliquer que les diplômés de niveaux collégial et universitaire quittent leur région d'origine vers des villes plus diversifiées économiquement »<sup>17</sup>.

De très grands défis seront donc à relever pour l'emploi et la main-d'œuvre dans Nicolet-Yamaska ces prochaines années. Des signaux alarmants se font déjà sentir ainsi qu'il a été démontré lors de la consultation d'octobre 2007 d'Emploi-Québec et du Conseil régional des partenaires du marché du travail du Centre-du-Québec. Ils y établissaient les constats suivants :

- 39,4 % des entreprises de cinq employés et plus de la MRC de Nicolet-Yamaska ont connu des difficultés de recrutement au cours des 12 derniers mois (soit un poste qui demeure encore ou qui est demeuré vacant pendant plus de trois mois malgré les efforts), et ce, même si plus de 70 % des postes à combler n'exigeaient qu'un diplôme d'étude professionnelle ou moins comme scolarité minimale à l'embauche;
- Près de 30% des entreprises de la MRC indiquent le lieu de travail éloigné ou isolé comme cause des difficultés de recrutement;
- Les départs à la retraite prennent de l'ampleur mais les impacts à venir sont sous-estimés par les entreprises de la MRC;
- Au niveau de la migration, si la région est attractive de façon générale, ce n'est pas le cas de la MRC de Nicolet-Yamaska;
- La population est à la baisse, à la fois dans la MRC ainsi que dans la majorité des municipalités de la MRC;
- Les résidents de la MRC quittent surtout pour les autres MRC de la région et, dans une moindre mesure, pour la Mauricie et Québec.

---

<sup>17</sup> Lapointe, Marie-Claude, Marie Lequin et Gilles Pronovost, L'exode des jeunes dans la MRC de Bécancour et la MRC de Nicolet-Yamaska, *Faits saillants*, Université du Québec à Trois-Rivières, 2002, p. 3.

Récemment, le journal *Les Affaires* titrait ainsi des articles sur le sujet de la rareté de la main-d'œuvre : « L'ère de l'employé roi ne fait que commencer<sup>18</sup> » et « Recruter à l'étranger pour contrer la pénurie »<sup>19</sup>. Ils s'ajoutent à de nombreux autres reportages signalant la saignée des travailleurs vers l'Alberta, qu'une région lutte pour garder sa main-d'œuvre ou que d'autres réalisent de grandes manœuvres de séduction pour recruter, que Montréal se donne un plan d'action pour retenir les jeunes et Laval, une stratégie pour attirer les jeunes familles, que Maskinongé ouvre un centre pour attirer, accueillir et intégrer des immigrants sur son territoire, etc.

À quel point la situation est grave? Qu'il suffise de lire que le CLD et la MRC de la Haute-Yamaska investissent 750 000 \$ dans une campagne de promotion et recrutement de trois ans, ou que « La disponibilité de la main-d'œuvre devient le premier atout économique des régions bien avant de bons terrains d'expansion ou la qualité de l'infrastructure de transport. »<sup>20</sup>.

Quel est donc le véritable futur du marché de l'emploi dans Nicolet-Yamaska et ses communautés? Ce qui précède n'est-il qu'un mauvais scénario « catastrophe »? Ou, s'agit-il plutôt d'une vision correcte du futur, d'apparence pessimiste certes, mais réaliste si l'on prend réellement en compte les indicateurs et signaux d'alarmes existants?

Voilà une réflexion que Nicolet-Yamaska se doit absolument d'approfondir. D'abord, à travers ce plan de travail préliminaire du Pacte rural 2007-2014. Et surtout, au cours des deux ou trois prochaines années à travers les rencontres et réflexions qui en découleront dans chacune des communautés ainsi qu'à l'échelle du territoire. Car, pour le marché de l'emploi comme pour le vieillissement de la population, l'exode des jeunes et l'avenir de nombreux services, la détérioration pratiquement ininterrompue de la situation sous plusieurs angles importants semble exiger une approche différente, de nouveaux moyens, de l'innovation même

---

<sup>18</sup> Lemieux, Sylvie, L'ère de l'employé roi ne fait que commencer, *Les Affaires*, 10 au 16 novembre 2007, p. 40.

<sup>19</sup> Simard, Renée Claude, Recruter à l'étranger pour contrer la pénurie, *Les Affaires*, 1<sup>er</sup> au 7 décembre 2007, p. 60.

<sup>20</sup> Duhamel, Alain, Grandes manœuvres de recrutement dans les régions, *Les Affaires*, 10 au 16 novembre 2007, p.10.

et surtout beaucoup plus d'efforts que ceux réalisés jusqu'à maintenant, et ce, dans une véritable stratégie territoriale concertée et soutenue.

#### Revenu d'emploi et situation économique des ménages

Selon l'Institut de la statistique du Québec, malgré le dynamisme économique observé au Centre-du-Québec depuis quelques années, le revenu d'emploi moyen par travailleur en 2004 (31 874 \$) y est toujours largement inférieur à celui de l'ensemble du Québec (39 019 \$). Et cet écart a encore augmenté de 2003 à 2004, soit la dernière période pour laquelle ces données sont disponibles.

Le Centre-du-Québec serait incidemment l'une des rares régions dont aucune MRC ne présente un revenu d'emploi moyen supérieur à la moyenne provinciale pour sa main-d'œuvre âgée entre 25 et 64 ans. En 2004, au niveau de la région, la MRC de Bécancour présentait le meilleur revenu moyen d'emploi avec 33 052 \$, suivi de Drummond (32 829 \$), d'Arthabaska (32 395 \$), de Nicolet-Yamaska (29 838 \$) et de l'Érable fermant la marche avec 27 677 \$. Seule consolation, dans la région, la MRC de Nicolet-Yamaska serait celle ayant connu la plus forte hausse du revenu d'emploi moyen de 2003 à 2004 avec 3,2%. Pendant ce temps, la hausse du revenu d'emploi moyen de la région Centre-du-Québec se limitait à 1,7% (la MRC de Bécancour enregistrant même une légère baisse de 0,5%), et celui du Québec dans son ensemble augmentait de 3,4%.

À l'échelle du Québec enfin, à quel rang se classait Nicolet-Yamaska en 2004 ? Au 86<sup>e</sup> rang<sup>21</sup>. Donc, très loin de la tête des 103 MRC ou territoires équivalents, la MRC Les Basques présentant le plus faible revenu moyen d'emploi par travailleur avec 26 600 \$, la MRC de Caniapiscau ayant celui le plus élevé avec 59 888 \$ par travailleur en moyenne par année.

---

<sup>21</sup> Les 17 MRC présentant en 2004 un revenu annuel moyen par travailleur, âgé entre 25 et 64 ans, inférieur à celui de Nicolet-Yamaska étant celles de Le Rocher-Percé, La Haute-Gaspésie, La Matapédia, Les Basques, Témiscouata, L'Islet, Les Etchemins, Le Granit, L'Amiante, L'Érable, Mékinak, Asbestos, Le Haut-Saint-François, Coaticook, Acton, Antoine-Labelle et La Vallée-de-la-Gatineau (Source : Institut de la statistique du Québec, Bulletin *flash*, Évolution du nombre de travailleurs dans les MRC, octobre 2006).

Or, dans un contexte de rareté, sinon bientôt de crise de la main-d'œuvre, il nous faudra jouer sur tous les tableaux pour conserver ou ramener nos jeunes, séduire les jeunes familles, attirer ou retenir la main-d'œuvre. Il sera nécessaire d'améliorer tant la qualité de vie que le niveau de vie et le cadre de vie. Ici aussi, il semble que l'ensemble du territoire aurait avantage à se retrousser les manches dans une approche stratégique.

Mais le revenu d'emploi ne dit pas tout sur le niveau de vie de la population. Ainsi, au chapitre de la dépendance économique, soit la proportion des revenus des résidents provenant des transferts gouvernementaux, la situation de la MRC était la pire de la région en 2000 avec 29,17 % contre 23,17 % en moyenne pour la région et 18,70 % pour l'ensemble du Québec. Quatre ans plus tard (en 2004), tout en demeurant toujours la pire de la région avec un rapport de dépendance économique de sa population (29,35 %), la situation relative de la MRC s'était légèrement moins détériorée que celle de la région (24,79 %) et du Québec (19,16 %).

Ainsi, pour l'un de ces transferts en 2006, soit l'assistance-emploi, le taux était dans Nicolet-Yamaska de 8,1 % (en comparaison de 6,7 %, 6,7 %, 7,4 %, et 8,8 % pour les MRC de Bécancour, l'Érable, Arthabaska et Drummond). Mais ce qui doit inquiéter plus encore que ce chiffre brut, c'est que les personnes perdant leurs emplois et se retrouvant sur l'aide sociale dans notre MRC sont plus souvent des hommes, qu'ils sont sous-scolarisés et qu'il restent ensuite beaucoup plus longtemps sur l'aide sociale que ce qui est observé en moyenne dans les MRC environnantes.

Véritable paradoxe dans un territoire où le marché de l'emploi est pourtant dynamique, ce haut niveau de dépendance économique reflète notamment le fait que la population de la MRC est plus âgée et moins scolarisée comparativement au reste de la région. Mais des liens sont aussi à faire avec le décrochage scolaire, l'incidence de la pauvreté sur le territoire et l'exode.

Quête ou maintien en emploi plus ardu, précarité économique, difficultés de déplacements, accès plus ardu aux services, au loisir, à la formation, plus d'embûches à l'implication citoyenne, etc. : autant de difficultés rencontrées par ces personnes en état de plus grande dépendance économique et qui sont à prendre en compte dans le Pacte rural 2007-2014.

#### Niveau de dépendance démographique de la population

Conséquence aussi de la dénatalité et du vieillissement de sa population, c'est dans Nicolet-Yamaska (à égalité avec la MRC de Bécancour) que l'on observe le plus haut rapport de dépendance démographique, c'est-à-dire la proportion des jeunes de moins de 15 ans (3 613 personnes dans la MRC) et de 65 ans et plus (4 006 aînés) qui dépendent des personnes en âge de travailler, soit les 15 à 64 ans (15 497 personnes pour Nicolet-Yamaska toujours). Dans notre MRC donc, le rapport de dépendance démographique en 2006 s'élevait à 49,2 % alors qu'il était de 46,1 % en moyenne au Centre-du-Québec et de 43,4 % seulement pour l'ensemble du Québec.

Comme pour l'emploi, l'exode des jeunes et le vieillissement, si la tendance se maintient, ce niveau de dépendance démographique (qui va immanquablement aller en s'accroissant) illustre lui aussi la nécessité de mettre beaucoup plus d'efforts pour trouver et implanter des solutions, travailler donc à une véritable approche globale et concertée pour inverser ou amoindrir le choc démographique qui menace Nicolet-Yamaska.

- 
- 
- Quelles sont les variations selon les différents secteurs territoriaux de la MRC ?
-

Au plan démographique, d'importantes différences existent entre les communautés du territoire, comme en fait foi le tableau ci-après.

**Regard sur l'évolution de la population entre 2001 et 2006<sup>22</sup> et l'exode des jeunes<sup>23</sup> pour la période 1996 et 2006 dans Nicolet-Yamaska**

Territoire	2006	2001	Variation %	Âge médian (2006)	Exode des jeunes (écart en % des 15-19 ans de 1996 et des 25-29 ans de 2006)
Nicolet-Yamaska	23 007	23 481	-2,0	43,9	-31,5
Nicolet	7 827	7 928	-1,3	45,5	-34,2
Pierreville	2 337	2 402	-2,7	46,9	-38,2
Saint-Léonard-d'Aston	2 146	2 231	-3,8	42,9	-16,7
Saint-François-du-Lac	2 002	1 961	+2,1	45,9	-15,4
Saint-Wenceslas	1 101	1 132	-2,7	42,8	-31,6
Baie-du-Febvre	1 063	1 135	-6,3	43,4	-44,4
Sainte-Perpétue	959	993	-3,4	40,1	-47,4
Sainte-Eulalie	894	884	+1,1	43,4	-25,0
Saint-Zéphirin-de-Courval	825	825	---	35,2	-15,4
Village Saint-Célestin	762	737	+3,4	45,5	-23,1
Saint-Célestin Paroisse	624	647	-3,6	42,5	-40,0
Sainte-Monique	536	591	-9,3	42,4	-54,5
Odanak	469	425	+10,4	39,6	-20,2
Grand Saint-Esprit	466	489	-4,7	40,4	-50,0
Aston-Jonction	377	414	-8,9	40,4	-44,4
La Visitation-de-Yamaska	348	393	-11,5	38,5	20,0
Saint-Elphège	271	294	-7,8	40,7	-28,6

Quels sont les aspects plus marquants des données de ce tableau ?

<sup>22</sup> Emploi-Québec Centre-du-Québec, *Consultations du Conseil régional des partenaires du marché du travail du Centre-du-Québec*, MRC de Nicolet-Yamaska, octobre 2007

<sup>23</sup> Données comparées de Statistique Canada (nombre des 15-19 ans en 1996 et des 25 à 29 ans en 2006) compilées pour le Comité revitalisation jeunesse par Lucie Proulx de la SADC de Nicolet-Bécancour, décembre 2007.

- Des écarts importants dans la taille de la population (Nicolet ayant environ 3<sup>1/3</sup> fois plus d'habitants que Pierreville, deuxième municipalité plus peuplée de la MRC, et environ 29 fois plus que Saint-Elphège à l'autre extrémité du spectre démographique);
- Les trois municipalités les plus peuplées (Nicolet, Pierreville et Saint-Léonard) comptent plus de 53% des résidents de la MRC;
- Les six ayant plus de 1000 habitants en regroupant près de 72%;
- La tendance à la baisse de la population chez 70% des communautés (une seule de celles comptant plus de 1000 résidents ayant eu une augmentation entre 2001 et 2006);
- D'importants écarts (plus de dix ans d'un extrême à l'autre) entre l'âge médian des communautés au recensement de 2006;
- Surtout, de grandes différences observées au niveau de l'exode des jeunes (de -15,4 à -54,5%), une seule communauté, La Visitation, ayant connu une augmentation (un phénomène résultant surtout du fait que, voilà 10 ou 20 ans, plusieurs jeunes ménages y ont remplacé sur les fermes les agriculteurs et agricultrices prenant leur retraite et ayant depuis, en majorité, quitté La Visitation);
- Alors que le taux moyen d'exode des jeunes de ces groupes d'âge pour Nicolet-Yamaska est de -31,5%, il était de -21,4% dans Arthabaska, -7,1% dans Drummond, et -39,1% pour Bécancour.

Mais ce portrait du territoire est bien incomplet et ne montre pas à titre d'exemples comment...

- Une plus grande concentration de personnes en situation de pauvreté et/ou avec des problématiques de bien-être et/ou de santé se retrouve dans les pôles de services, principalement à Nicolet ainsi que dans le Bas St-François (Pierreville surtout);
- La communauté de Sainte-Perpétue peut bénéficier d'importantes retombées de l'implication des bénévoles dans son festival annuel depuis trois décennies, et ce, pendant que d'autres peinent à trouver des personnes donnant du temps au loisir ou à d'autres activités du milieu;
- Quelques collectivités seulement (Saint-Léonard-d'Aston, Nicolet et Baie-du-Febvre notamment) offrent des équipements et activités culturelles ou de loisirs diversifiés et attrayants;

- Plusieurs communautés ne peuvent prendre pour acquis leurs écoles ou encore les services de proximité restants (épicerie, poste d'essence, bureau de poste, caisse populaire, etc.);
- Le décrochage scolaire ou l'exode des jeunes varie beaucoup d'une communauté à l'autre;
- Peu de communautés du territoire, sauf Saint-Léonard et Nicolet, parviennent à développer et remplir leurs zones industrielles;
- Une très forte proportion des emplois manufacturiers et du secteur des services se retrouve dans quelques municipalités seulement;
- Plusieurs locaux industriels et commerciaux vides sont en attente d'un nouvel utilisateur ou de reconversion, dans le Bas Saint-François notamment;
- À l'inverse, il y a peu de ces locaux disponibles pour l'implantation d'entreprises d'envergure à l'est du territoire, dans l'axe de la 55;
- De trop rares projets de développement résidentiel s'étant réalisés et ayant probablement contribué jusqu'ici à ralentir, mais pas à inverser, les tendances démographiques défavorables aux communautés du territoire, à leur développement, leur dynamisme ainsi qu'à leur avenir.

Donc, bien que des variations existent, que des communautés se tirent actuellement beaucoup mieux d'affaire que d'autres, c'est tout le territoire qui sentira très bientôt les conséquences négatives des « restructurations » en cours dans la société québécoise ainsi que de son économie : vieillissement, grande rareté de la main-d'œuvre, quasi état de guerre entre les villes, régions et MRC du Québec pour s'accaparer et retenir une main-d'œuvre de plus en plus rare, difficultés des secteurs d'emplois offrant les moins bonnes conditions de travail (restauration et commerces de détail notamment) de retenir les employés attirés par des emplois plus alléchants ailleurs, rationalisation des services publiques, etc.

Nicolet-Yamaska et ses communautés subiront encore des contrecoups de l'économie mondialisée. Il sera donc nécessaire, pour au moins maintenir le niveau d'emplois, de : compenser les fermetures et rationalisations dans certains secteurs manufacturiers plus sensibles à la concurrence étrangère, améliorer le taux de survie des entreprises, diversifier l'emploi dans des secteurs d'activités et créneaux de marché moins vulnérables, augmenter la proportion d'emplois spécialisés et surspécialisés, à plus haut contenu

technologique et scientifique (donc exigeant généralement un plus haut niveau de scolarisation) dans le secteur manufacturier et des services, etc.

Dans la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014 donc, Nicolet-Yamaska doit aller encore plus loin dans une approche de développement globale et concertée mais aussi relativement flexible, car prenant en compte autant la situation locale très particulière d'une communauté qu'une approche de développement du territoire par grands pôles.

---

### • Quels sont les défis concernant l'ensemble du territoire ?

---

Bien qu'ils soient multiples, ils ont été assez bien identifiés puis regroupés par thèmes, notamment au schéma d'aménagement et dans le PALÉE :

- Inverser la tendance à la stagnation ou la diminution relative de la population totale du territoire;
- Intensifier et bonifier les moyens visant à diminuer et rendre réversible l'exode des jeunes;
- Travailler à réduire les effets négatifs du vieillissement et offrir plus d'occasions de valoriser le savoir et l'implication de ces personnes;
- Améliorer en nombre et en qualité les services de proximité offerts à la population, en favoriser la survie ainsi que le développement;
- Œuvrer à améliorer le niveau de scolarisation de la population de la MRC en général et de la main-d'œuvre en particulier;
- Voir à maximiser l'exploitation du potentiel récréatif de la MRC;
- Accroître sensiblement la diversification et la valorisation de la production agricole, notamment par la deuxième et troisième transformation, l'agriculture soutenue par la communauté, etc.;
- Favoriser l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre ainsi que la relève des entreprises;
- Aider à la préservation, la valorisation et/ou la reconversion des bâtiments patrimoniaux et religieux;
- Favoriser l'occupation ou la reconversion des espaces industriels et commerciaux inutilisés.

Une approche proactive dans la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014 devrait permettre, à la fois à l'échelle d'une communauté et du territoire, et en collaboration avec les partenaires intéressés, de travailler à relever efficacement l'essentiel de ces défis confrontant à la fois Nicolet-Yamaska et ses communautés.

---

• **Quels sont les défis propres à certaines parties du territoire ?**

---

À ce sujet, les réflexions, consultations et plans de développement des communautés réalisés au cours du Pacte rural 2002-2007 sont forts instructifs. Ils nous informent sur la vision que celles-ci ont de leurs situations ainsi que sur la diversité des défis les confrontant, notamment pour...

- Aston-Jonction : de favoriser le développement intégré et durable de la communauté ainsi que la qualité de vie de sa population, et ce, entre autres, en créant une table d'échanges et de concertation permanente, en favorisant l'accueil et l'installation de jeunes familles et en développant une nouvelle zone industrielle;
- Baie-du-Febvre : de maximiser le développement ainsi que les retombées de ses potentiels touristiques (écotourisme, agrotourisme, etc.), récréatifs et culturels, notamment en poursuivant le développement de son centre d'interprétation dans une optique de pérennité;
- Grand Saint-Esprit : d'assurer un milieu de vie de qualité, de stimuler le sentiment d'appartenance, de développer les capacités de rétention de la population, particulièrement auprès des personnes âgées, et ce, notamment en consolidant et développant les équipements sportifs et de loisirs, en offrant un service de bibliothèque, en créant un lieu de rassemblement pour les jeunes, en informant davantage les citoyens des services offerts par des activités d'intégration pour les nouveaux arrivants, des logements pour personnes âgées, des moyens de transport des personnes complémentaires, en développant l'achat local et en maintenant les services de proximité, etc.;
- La Visitation-de-Yamaska : le maintien des services ainsi que la mise en valeur et le développement des potentiels récréotouristiques et de loisirs de son territoire, et ce, en préservant et en optimisant l'exploitation des

ressources et équipements du milieu (ancienne école primaire, église, édifice de la caisse populaire, exploitations agricoles, etc.);

- Nicolet : la création et le maintien d'emplois diversifiés, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti naturel et culturel, l'amélioration de la qualité de vie, le développement résidentiel et touristique;
- Bas Saint-François (Pierreville, Saint-François-du-Lac et Odanak) : le développement industriel et commercial de ce secteur, les enjeux de la santé, la sécurité et la cohésion sociale (notamment par la lutte à la culture du cannabis), la place des jeunes dans ces communautés, le développement agroalimentaire, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine religieux et culturel, le développement de la Biosphère du lac Saint-Pierre et du tourisme;
- Paroisse de Saint-Célestin : contrer l'exode des jeunes, favoriser le développement résidentiel, soutenir l'implication bénévole, améliorer les équipements et services (loisir, incendie, maison familiale d'entraide, etc.), sauvegarder le patrimoine (pont couvert, maisons anciennes, etc.), développer le parc industriel;
- Village de Saint-Célestin : l'exode des jeunes, renouveler la population vieillissante, retenir les familles, en attirer et en installer de nouvelles, développer le sentiment d'appartenance, favoriser le développement domiciliaire, dynamiser le développement économique, assurer la pérennité des infrastructures, soutenir les bénévoles, améliorer la concertation et les services (communautaire, loisir, culture, etc.), autant d'enjeux confrontant cette communauté;
- Saint-Elphège : des équipements de loisirs à maintenir, un lieu de rencontres, de l'animation et des activités pour les jeunes, de l'aide pour les familles (dont une petite garderie en milieu familial), de l'aide pour les personnes âgées (soutien à domicile, ménage, etc.), développer des accès et mettre en valeur les berges de la rivière Saint-François ainsi que la mise en valeur du milieu et des produits locaux (patrimoine, attraits, entrepreneurs, artisans, etc.);
- Sainte-Eulalie : le développement d'un parc et d'un motel industriel, le démarchage d'entreprises et la création d'emplois, la rétention, le recrutement et l'installation de familles, développer une meilleure vision du développement de la communauté à moyen et long terme, accroître la participation et le sentiment d'appartenance, améliorer les activités et

implanter une maison pour les jeunes, améliorer la qualité de vie au village (propreté, fleurs, jardins communautaires, café-terrasse, etc.);

- Saint-Léonard-d'Aston : maximiser et développer les infrastructures ainsi que les équipements de loisirs (de la municipalité comme des écoles primaire et secondaire), et bonifier l'offre d'activités de loisirs, revitaliser et embellir le village, améliorer les infrastructures et développer les activités culturelles, attirer et accueillir de nouvelles familles, etc.;
- Sainte-Monique : s'attaquer à l'exode des jeunes, à la pénurie d'emplois, à la décroissance et au vieillissement de la population, aux risques de réduction des services publics et de fermeture des commerces, etc., notamment en rendant disponibles des terrains pour le développement résidentiel, en accueillant de nouvelles familles, en développant des logements pour les retraités, en maintenant et développant les services (loisir, bibliothèque, etc.), en développant le sentiment d'appartenance, en favorisant l'achat local et soutenant le développement des entreprises, en revitalisant et améliorant la zone villageoise, en protégeant et mettant en valeur l'environnement naturel, etc.;
- Sainte-Perpétue : contrer l'exode des jeunes et des aînés en aménageant un nouveau développement domiciliaire afin d'attirer et installer de nouvelles familles et des retraités, améliorer les services aux aînés, développer le sentiment d'appartenance, promouvoir et développer le parc industriel, stimuler l'entrepreneuriat local et la création d'emplois, améliorer les services offerts (politique familiale, offre de loisir, etc.), en qualité et en quantité;
- Saint-Wenceslas : encourager la rénovation et la construction de nouvelles résidences, créer et développer un parc industriel, offrir aux jeunes et jeunes familles des services adaptés à leurs besoins, améliorer les services communautaires et municipaux et favoriser le développement social du milieu;
- Saint-Zéphirin-de-Courval : travailler à la rétention des jeunes (initier un développement domiciliaire et une garderie, offrir un crédit de taxes, etc.) et offrir un milieu de vie de qualité (embellir le village et favoriser la rénovation domiciliaire, impliquer les jeunes, favoriser une bonne cohabitation avec les activités agricoles, améliorer les infrastructures et équipements communautaires ou de loisirs, etc.).

Déjà, tant par la mobilisation et les réflexions réalisées que par la mise en œuvre d'actions et de projets, le premier pacte a permis des avancées significatives pour le développement des communautés du territoire de Nicolet-Yamaska. Le défi du Pacte rural 2007-2014 sera donc de poursuivre au mieux sur cette lancée et de parfaire la démarche de mise en œuvre.

---

#### 4. Les enjeux et champs prioritaires du Pacte rural 2007-2014

Des enjeux et des défis ont été définis dans la Politique nationale de la ruralité (PNR) :

- Une réponse adaptée aux tendances démographiques variées;
- La mise en valeur du potentiel humain des communautés;
- La recherche de modèles propres au milieu rural;
- Une contribution au développement durable;
- Une réponse à la mondialisation des marchés;
- Une réponse gouvernementale adaptée aux attentes des communautés rurales.

Deux préoccupations essentielles ressortent également de la PNR : soutien aux territoires dévitalisés et projets de territoire.

#### Les enjeux issus de la Politique nationale de la ruralité :

- Comment la MRC va-t-elle les prendre en compte dans son pacte rural par rapport aux projets à mettre en œuvre et à l'affectation des budgets?

---

Ces six enjeux issus de la politique rejoignent tous, à différents niveaux, des préoccupations se retrouvant soit dans le *Schéma d'aménagement et de développement* de la MRC et/ou dans le *PALÉE* du CLD, soit dans un ou plusieurs plans de développement 2002-2007 des communautés du territoire, parfois même dans pratiquement toutes ces planifications. C'est le cas notamment du premier défi : une réponse adaptée aux tendances démographiques variées.

Lors de la mise en œuvre du premier pacte rural dans Nicolet-Yamaska, chacun des projets financés devrait au minimum travailler à solutionner directement ou indirectement un des enjeux identifiés par la politique nationale de la ruralité d'alors, et ce, non seulement en ce qui a trait aux retombées des projets réalisés qu'à travers la démarche obligée de mobilisation de chacune des communautés ainsi que la vision d'avenir élaborée par chacune pour son développement.

Or, comme la démarche privilégiée dans Nicolet-Yamaska pour le Pacte rural 2007-2014 sera très semblable à celle du premier pacte, mais avec quelques améliorations en plus, c'est donc tout naturellement que tous les divers enjeux issus de la nouvelle politique seront pris en compte, en réponse aux défis et besoins tout aussi diversifiés des communautés et du territoire, et ce, tant dans l'élaboration des visions de développement que la planification ou la sélection des projets.

---

### L'enjeu des territoires dévitalisés :

- Comment la MRC va-t-elle prendre en compte dans son pacte rural en ce qui concerne les projets à mettre en œuvre et l'affectation des budgets?

---

Comme essentiellement la revitalisation de ces communautés passe pour chacune par une démarche collective de prise en charge, de réflexion et d'action qui leur est propre. Et aussi que la situation, les difficultés, les défis, les besoins, les potentiels et les aspirations de chacune sont uniques. Alors, les meilleures réponses ne peuvent que venir des gens qui y vivent, se serrent les coudes, trouvent leurs propres solutions à leurs difficultés et les mettent en œuvre, avec le soutien de la MRC et des partenaires.

Fortes donc de l'expérience du premier pacte, ces communautés seront supportées dans leurs efforts de deux façons :

1. L'engagement de la MRC, à travers le Pacte rural 2007-2014, d'appuyer de manière plus particulière ces communautés, notamment par le travail de l'agent de développement rural et le support d'autres ressources de la MRC ou de son CLD;

2. Des modalités de financement y facilitant la réalisation de projets.

Mais comme le terme dévitalisation est associé dans chaque communauté concernée à des problèmes relativement spécifiques, notamment :

- La démobilitation, la perte de cohésion sociale, l'appauvrissement;
- La disparition des services (école, bureau de poste, épicerie, caisse populaire, etc.)
- L'exode d'une ou de plusieurs tranches de sa population;
- D'autres tendances démographiques négatives (vieillesse, baisse ou stagnation de sa population, départ des jeunes ou des aînés, etc.);
- Le désengagement de sa population (rareté des bénévoles, difficultés à renouveler le conseil municipal, etc.);
- À la limite, la perte de viabilité et la disparition de la communauté.

La MRC s'attend donc à ce que le plan de développement à déposer par chaque communauté concernée et l'affectation des fonds demandée par celle-ci reflètent leurs situations et soient orientés de manière à dynamiser le milieu et contrer au mieux ces facteurs de dévitalisation.

---

### L'enjeu d'une approche de territoire :

- Comment la MRC va-t-elle le prendre en compte dans son pacte rural par rapport aux projets à mettre en œuvre et à l'affectation des budgets?

---

En plus de réserver une part plus importante des fonds du Pacte rural 2007-2014 pour le financement des projets de territoire qu'elle ne l'avait fait pour le premier, la MRC prendra en compte les enjeux du développement du territoire en plaçant une emphase toute spéciale dans les démarches de concertation et de mobilisation des milieux, notamment :

- Par l'évaluation et les constats réalisés lors du premier pacte rural;
- À travers les réflexions en cours et les consultations qui seront réalisées pour la mise à jour des planifications territoriales de la MRC (*Schéma d'aménagement et de développement* et *PALÉE*);

- Grâce aux activités de mobilisation à l'échelle du territoire à venir;
- Par les objectifs et stratégies de développement du territoire privilégiés;
- À travers les efforts et les moyens utilisés, les modalités de sélection des projets de territoire ainsi que les résultats attendus.

---

### Autres enjeux prioritaires définis par la MRC :

- Quels sont-ils? Comment la MRC va-t-elle les prendre en compte dans son pacte rural par rapport aux projets à mettre en œuvre et à l'affectation des budgets?

---

Résultant des constats faits de la mise en œuvre et des résultats du premier Pacte rural ainsi que de l'analyse des défis comme des opportunités propres au territoire de Nicolet-Yamaska et à ses communautés, et en plus des six enjeux et champs prioritaires définis par le gouvernement du Québec dans la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, les enjeux suivants sont aussi établis comme prioritaires pour la MRC:

- Mobiliser le plus possible la population dans chacune des communautés en regard du développement de celles-ci ainsi que du territoire;
- Favoriser au mieux l'expression d'un leadership proactif et constructif des élus pour le développement de leurs communautés comme pour celui de l'ensemble du territoire de la MRC.
- Améliorer en nombre et en qualité les services de proximité offerts à la population de chacune des communautés et du territoire;
- Réduire le plus possible l'exode des jeunes et favoriser au maximum leur retour;
- Assurer le renouvellement et l'accroissement de la population;
- Favoriser l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre ainsi que la relève des entreprises;
- Travailler à préserver et développer les attraits et potentiels du territoire.

Il est important de noter ici que cette liste n'est ni exhaustive, ni définitive, qu'elle pourra évoluer en cours de route et qu'elle laisse place pour toute la flexibilité et l'adaptabilité attendues de la démarche.

C'est donc en appuyant au mieux la mise en œuvre du nouveau pacte rural, en favorisant la qualité des mobilisations réalisées et en définissant avec plus de précisions, tant les objectifs recherchés que les résultats attendus et les mécanismes de suivis, que la MRC va travailler, à la fois, à l'échelle de chacune des communautés et du territoire, à relever efficacement l'essentiel de ces enjeux.

---

### Les mécanismes de suivi des enjeux :

- Quels sont les mécanismes de suivi de l'évolution des enjeux et d'évaluation des moyens à mettre en place pour ce faire, au cours des sept prochaines années ?

---

Au cours du Pacte rural 2007-2014, c'est à l'aide du calendrier de mobilisation et d'accompagnement des milieux, présenté ci-après sur une base annuelle, ainsi qu'à travers les démarches de réalisation du bilan et de reddition de comptes de l'année complétée que sera réalisé, tant à l'échelle des communautés que du territoire, le suivi des enjeux identifiés pour le développement des communautés et du territoire de la MRC.

---

## 5. La mobilisation des milieux

Le Pacte rural est une entente qui crée un espace de concertation et de renouveau culturel, social et économique qui, sous la forme d'une opération volontariste, met en branle une mobilisation générale pour changer des choses et consolider celles qui méritent de l'être.

Le Pacte est un instrument de renforcement des capacités locales tourné vers un développement prenant ses sources dans le milieu. Il sert aussi à l'éducation et à la sensibilisation des élus et des citoyens à leurs rôles dans la recherche du renouvellement de leur communauté, à l'amélioration des compétences et au développement des identités. Ces dimensions sociales servent à la recherche d'approches solidaires et de solutions adaptées aux collectivités du territoire. La mobilisation est au cœur de la démarche

de la mise en œuvre et elle doit être continue au cours des sept prochaines années du pacte rural.

- Quelles sont les modalités de la mobilisation des milieux ruraux à l'échelle du territoire de la MRC, les moyens utilisés, leur récurrence et les résultats attendus ?

---

Il y a plus d'un an déjà, soit en novembre 2006, le Comité stratégique de la MRC de Nicolet-Yamaska, (le Comité de mise en œuvre du premier pacte rural) débutait véritablement les réflexions entourant la mise en œuvre du nouveau Pacte rural. Puis, de novembre 2006 à décembre 2007, plusieurs moyens ont été utilisés pour mobiliser les acteurs du milieu et soutenir leurs réflexions, notamment...

- Un questionnaire expédié en janvier 2007 à toutes les communautés (bilan 2006 des comités de développement local, évaluation préliminaire du premier pacte, suggestions pour le nouveau pacte);
- Un document de préparation du Lac-à-l'Épaulé du 10 avril 2007 distribué à tous les maires (données du premier pacte, informations sur la nouvelle politique et le pacte 2007-2014, etc.);
- Un questionnaire supplémentaire distribué après le Lac-à-l'Épaulé à tous les Conseils municipaux;
- Le bulletin d'information *Le chantier rural* distribué en juin 2007 à tous les acteurs intéressés afin d'informer et lancer la mise en œuvre du nouveau pacte dans chaque communauté.

**À partir de maintenant, qu'est-ce qu'il y a dans l'agenda pour la période 2007-2014 en regard de la mobilisation des milieux ruraux à l'échelle du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska ?**

En 2008...

- Une première tournée de présentation et de consultation :
  - Trois rencontres publiques au minimum, soit une au moins dans chacun des grands secteurs du territoire (le Bas Saint-François, le Grand Nicolet et le secteur de Saint-Léonard-d'Aston)
  - Une autre rencontre réservée pour les organismes du territoire et autres acteurs ou partenaires intéressés;
- Possibilité d'autres rencontres, par groupe cible, par thème, etc.;

En 2009...

- Une grande rencontre d'une journée de la ruralité avec les acteurs de la mise en œuvre du Pacte rural intéressés (membres des Comités de développement local, élus, partenaires, etc.), pour faire le point et prendre le pouls de la première année de la mise en œuvre, bonifier le plan de travail du Pacte rural 2007-2014, donner de la formation, partager et développer des outils, etc.;

En 2010...

- Une deuxième tournée, par secteur, de présentation des changements ou bonifications au Plan de travail, et aussi d'orientation pour le dernier droit du Pacte rural 2007-2014;

Année 2010 et suivantes...

- Une rencontre annuelle d'une demi-journée avec les acteurs de la mise en œuvre du Pacte rural intéressés à faire le point, informer, donner de la formation, partager et développer des outils, faire connaître les bons coups réalisés, entendre sur les difficultés rencontrées, actualiser le plan de travail de la mise en œuvre du pacte rural, etc.;

Hiver 2013 à printemps 2014...

- Rencontres d'évaluation du Pacte rural 2007-2014 et de préparation d'un éventuel troisième Pacte rural.

Au total donc, une mobilisation favorisée et soutenue par des rencontres plus nombreuses et régulières ainsi que par une approche mieux structurée, tant au plan des démarches et étapes à rencontrer que des communications.

Quant aux résultats attendus de la mobilisation des milieux, ils sont évidemment d'aider au mieux la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014, en favorisant la réflexion, la concertation ainsi que l'élaboration des visions de développement des communautés et du territoire, et ce, afin de relever le plus efficacement possible les enjeux du développement des communautés et du territoire de Nicolet-Yamaska.

- 
- Quelles sont les modalités de la mobilisation des milieux ruraux à l'échelle de chacune des municipalités rurales de la MRC, les moyens utilisés, leur récurrence et les résultats attendus ?

---

En ce qui a trait à la mobilisation des communautés elles-mêmes, les meilleurs résultats possibles, en qualité et en durée, seront obtenus si les modalités l'entourant en rendent le processus plus facile, plus agréable, plus efficace et plus rassembleur.

À ce niveau, chacune des communautés du territoire a la possibilité de choisir la façon dont elle va procéder pour sa mobilisation, y aller à son rythme et y mettre « ses couleurs », mais avec quelques conditions et résultats attendus cependant. **Afin de se qualifier pour recevoir en tout ou en partie les fonds du Pacte rural 2007-2014 qui lui sont accessibles pour le financement de projets locaux, une communauté acceptera ou s'assurera que :**

1. La démarche de mobilisation pour la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014 est publique, ouverte, et dont toute la communauté est informée;
2. Cette démarche comprend la formation ou la désignation d'un Comité de développement local (CDL), représentatif de la communauté, actif pendant toute la durée du Pacte rural 2007-2014;
3. Le CDL établit ses propres règles de fonctionnement et sa planification pour la préparation ou la mise à jour du Plan de développement de la communauté, en concertation avec le Conseil municipal ou de Bande concerné;
4. Ce Comité de développement local ne peut être le Conseil municipal ou le Conseil de bande lui-même, ni un organisme ou un comité existant dont la composition, le mandat et les travaux seraient trop restrictifs (un comité des loisirs par exemple);
5. Le Plan de développement de la communauté devra faire l'objet de consultations publiques dans la communauté, être entériné par résolution du CDL et du Conseil municipal ou le Conseil de bande, être largement diffusé et connu de la communauté. Il guidera la mise en œuvre d'actions et de projets dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 et sera révisé et adapté périodiquement;
6. Le Comité de développement local recommande à son Conseil municipal ou de Bande les projets à déposer auprès de la MRC pour fins de demandes de financement au Pacte rural 2007-2014;

7. S'il devait y avoir absence de consensus entre le Comité de développement local et le Conseil municipal ou de Bande quant à un projet à déposer pour fins de financement au Pacte rural, la MRC pourra leur proposer un processus de médiation.

Au moins trois conditions sont nécessaires pour que les meilleurs résultats possibles résultent de la mobilisation des communautés :

1. La communauté (population, acteurs du milieu, etc.) doit véritablement entrevoir que la mobilisation demandée va donner des résultats, qu'elle va contribuer à améliorer la situation de la communauté, la qualité de vie de sa population, à court comme à long terme;
2. Individuellement, chaque personne (jeune, femme, aîné, membre d'un comité ou d'une association, élu, etc.) doit se sentir utile et interpellée par la démarche, et doit réellement pressentir que sa contribution sera accueillie positivement et avec respect;
3. Le Conseil municipal ou le Conseil de bande doit, avec le soutien de la MRC, pourvoir le soutien nécessaire aux travaux du Comité de développement local ainsi qu'à la mise en œuvre subséquente du plan de développement de la communauté.

À chaque communauté, selon sa culture et les acteurs impliqués, de trouver comment elle pourra rendre le processus entourant sa mobilisation dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014 plus facile, plus agréable, plus efficace et plus rassembleur.

---

## 6. L'animation des milieux

Grâce au pacte rural, des moyens sont mis à la disposition des communautés rurales pour supporter leur développement, c'est-à-dire des moyens financiers mais aussi des ressources humaines par la présence sur tout le territoire d'agents de développement rural.

Les gains réalisés se sont traduits par une inversion des tendances dans beaucoup de MRC et par un ralentissement du déclin dans d'autres, en matière démographique, sociale et économique.

Ces gains doivent être consolidés et l'animation des milieux présente tout au long de la mise en œuvre du pacte rural. Il ne faut

jamais affirmer « mission accomplie ». Le renouvellement de la participation des acteurs dans le développement des communautés est un défi constant qu'il faut relever pour éviter – après l'engouement suscité par l'arrivée d'une mesure comme le Pacte rural – de se retrouver avec un effritement de la participation citoyenne. L'animation est un facteur important dans le renouvellement des acteurs de développement en milieu rural.

- Quels sont les outils d'animation des milieux ruraux sur l'ensemble du territoire de la MRC, les moyens utilisés (comité couvrant le territoire de la MRC, tables sectorielles, etc.), la récurrence des actions prévues et les résultats attendus ?

---

À l'échelle du territoire, à l'exception du Comité de la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014 dont la composition et les activités pourront varier selon l'évolution et les besoins de la démarche, ainsi que du calendrier de mobilisation des milieux à l'échelle du territoire présenté plus tôt, les moyens et les vecteurs ou outils utilisés seront ceux déjà opérationnels : instances et ressources de la MRC, carrefours de développement et ressources du CLD, mécanismes de communication et lieux de concertation existants avec les différents partenaires, etc.

La MRC travaillera cependant à bonifier les outils et les moyens consacrés à la mise en œuvre du nouveau pacte afin de maximiser l'implication des partenaires et bénéficier de toutes les synergies, occasions de concertation et retombées possibles de la démarche. Selon son évolution et les résultats obtenus, la démarche de mise en œuvre pourra donc être modifiée en cours de route et d'autres outils ou mécanismes pourront s'ajouter.

Pour ce qui sont des résultats attendus de l'animation des milieux à l'échelle du territoire, ils consistent simplement à favoriser, orienter, et soutenir le mieux possible la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014.

- 
- Quels sont les mécanismes d'animation des milieux ruraux dans chacune des municipalités rurales de la MRC, les moyens utilisés (comités locaux, groupes de travail, etc.), leur récurrence et les résultats attendus ?

---

À ce niveau, la MRC, via l'agent de développement rural et d'autres partenaires intéressés, agira seulement en soutien à une démarche initiée, pilotée, orientée et « colorée » par chacune des communautés selon son identité propre et les acteurs du milieu impliqués.

Mais la démarche de mobilisation et de développement attendue de chaque communauté devra néanmoins rencontrer certains critères, notamment :

- S'appuyer sur un bilan de mise en œuvre du Pacte rural 2002-2007 dans cette communauté;
- Être pilotée par un Comité de développement local représentatif, en collaboration avec ses élus, lequel sera actif pour le développement de la communauté durant toute la durée du Pacte rural 2007-2014;
- La réalisation ou la mise à jour de son plan de développement;
- Le caractère public des travaux et des consultations entourant sa préparation comme son adoption;
- Que ce plan identifie bien les priorités de développement de la communauté en regard du Pacte rural 2007-2014;
- Que dans le cas des communautés dévitalisées, le plan de développement devra comporter une section portant spécifiquement sur les objectifs à rencontrer, les résultats à atteindre et les actions qui seront initiées en regard de la revitalisation de la communauté au cours du Pacte rural 2007-2014;

Pour chacune des communautés, les résultats attendus seront ceux que chacune aura déterminés. Du point de vue de la MRC, ils consistent à favoriser et soutenir le mieux possible le développement de chaque communauté du territoire.

- 
- Quels sont les moyens mis en œuvre pour assurer le renouvellement de la participation citoyenne et la continuité de cette participation tout au long du pacte rural ?

---

Déjà, de par la forme, le caractère public et la multiplicité des démarches de mobilisation des communautés comme du territoire, celles-ci devaient

favoriser une importante participation citoyenne, tant en quantité, en qualité et en durée. Au besoin, des ajustements seront apportés en cours de route afin de l'améliorer.

---

## 7. L'information et la reddition de comptes à la population

La prise en compte des enjeux, des contraintes et des potentiels de développement du territoire est facilitée si la population locale est informée de ce qui se passe dans son milieu ainsi que des efforts consentis par les autorités locales et par les organismes du milieu pour mettre en valeur tout le potentiel présent.

Une population informée aura tendance à cesser d'être uniquement spectatrice et deviendra sur son territoire un acteur dans les choix et actions de développement. Il apparaît alors essentiel que les actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du pacte rural soient diffusées puis débattues et évaluées par la population touchée.

- Quel est le plan de communication de la MRC et les autres moyens qu'elle entend utiliser pour informer sa population, et la fréquence de la diffusion de l'information à la population :
  - à l'étape de l'élaboration du plan de travail?
  - lors de l'établissement des bilans?
  - lors des révisions du plan de travail?

---

Au niveau de l'élaboration du plan de travail, les communications ont débuté dès la fin de l'année 2006 au niveau des maires du territoire. Elles se sont poursuivies en janvier 2007 auprès des élus de chacun des Conseils municipaux et du Conseil de bande. En juin 2007 enfin, par le biais du bulletin d'information *Le chantier rural*, elles furent adressées à tous les acteurs intéressés afin d'informer et lancer la mise en œuvre du nouveau pacte dans chaque communauté.

Dès la fin 2007 ou le début 2008, les communications s'adresseront à l'ensemble de la population et des partenaires concernés suite au dépôt du présent *Plan de travail préliminaire pour la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014* au Conseil de maires pour fin d'entérinement.

Chaque année par la suite, jusqu'en 2014, des informations seront fournies régulièrement à l'ensemble des parties intéressées par la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014, que ce soit en 2008, lors de la première tournée territoriale de présentation et de consultation sur la démarche proposée, des rencontres au niveau de chacune des communautés, de celles réalisées jusqu'en 2009 pour bonifier et finaliser le plan de travail puis donner des formations, ou encore par la suite, lors d'annonces de projets, des redditions de comptes annuelles, de la deuxième tournée par secteurs en 2010, des demi-journées de rencontres avec les différents acteurs et partenaires de la mise en œuvre, des rencontres d'évaluation du nouveau pacte dès 2013, etc.

En plus des modes usuels de communications (courrier, site Internet, communiqués, courriels, affichage, journaux, médias électroniques, etc.) et de la publication régulière du bulletin d'information *Le chantier rural* consacré exclusivement à la promotion de cette démarche, des chroniques seront réalisées à la radio ainsi qu'à la télévision communautaire.

Lorsque possible enfin, une pancarte (affiche de type coroplaste) sera installée près du site de réalisation de chacun des projets financés dans le but d'en souligner l'accomplissement, les partenaires, la part du financement provenant des fonds du Pacte rural 2007-2014, etc.

De nombreuses communications réalisées au total donc, adéquatement ciblées, de manière à bien informer, initier une importante participation à la démarche, favoriser une très large mobilisation et une saine émulation des communautés et promoteurs, faire connaître les actions et projets réalisés, publiciser les bons coups, etc.

- 
- La reddition de comptes annuelle de la MRC constitue une obligation (article 4.H). Au-delà de cette obligation, quelles sont les modalités de sa reddition de comptes envers sa population et le plan de communication qu'elle entend mettre en application ?
    - Modalités relatives à l'ensemble du territoire de la MRC (les éléments sur lesquels porteront cette reddition de comptes et les moyens pour en informer la population);
    - Modalités relatives au territoire de chacune des municipalités rurales de la MRC (les éléments sur lesquels porteront cette

reddition de comptes et les moyens pour en informer la population).

En plus des rencontres, consultations et communications mentionnées ci-dessus, l'information (plan de travail, modalités, fiches et outils, projets acceptés, rapports, etc.) sera disponible en continu sur les sites Internet de la MRC et du CLD, d'une part, pour aider les communautés, acteurs du milieu et promoteurs dans leurs démarches, et d'autre part, pour informer et rendre compte, échanger, etc. De la fin 2007 jusqu'en 2014, les moyens de communications régionaux, territoriaux et locaux seront utilisés au mieux : journaux, médias électroniques, poste, technologies de l'information et des communications (TIC), Conseils municipaux et Conseil de Bande, comités de développement local, bulletins municipaux, organismes du milieu et ainsi de suite.

De la fin 2007 jusqu'en 2014 donc, en plus des voies de communications régionales et territoriales (journaux, médias électroniques, poste, etc.) ainsi que des TIC, les moyens de communications locaux seront utilisés : Conseils municipaux et Conseil de bande, comités de développement local, bulletins municipaux, organismes du milieu, affichage, etc.

## 8. Les modalités de gestion du pacte rural

Le Pacte rural est une mesure faisant appel à la concertation, la mobilisation et l'animation des milieux afin d'entreprendre ou de consolider des changements durables susceptibles d'assurer la pérennité des milieux ruraux. Il faut faire preuve de transparence dans la gestion des fonds publics et utiliser l'ensemble des ressources humaines capables de contribuer au progrès des milieux ruraux.

### La structure de gestion mise en place

- Décrire les grandes composantes de la structure de gestion que la MRC entend mettre en place. À cet égard, l'expérience des cinq années du Pacte rural 2002-2007 doit servir de mise en

contexte de la structure qui sera privilégiée pour le Pacte rural 2007-2014 :

- Les responsabilités des intervenants (élus, MRC, CLD, agents de développement rural, etc.);
- Les comités régionaux et locaux mis en place et leurs mandats;
- La gestion des fonds du pacte rural;
- Le cadre décisionnel de l'acceptation des projets;
- Le soutien technique aux projets, autant dans les phases d'élaboration que dans le suivi;
- Les composantes de la reddition de comptes à la population;
- Le cadre d'évaluation du pacte rural.

Tel que mentionné, en ce qui a trait à la mobilisation des communautés comme à la gestion du pacte rural, les modalités proposées se veulent simples, ouvertes, rassembleuses, transparentes, efficaces et efficientes.

Suite à différentes rencontres et consultations, le présent plan de travail a été préparé par le Comité stratégique de la MRC (lequel constituait le Comité de mise en œuvre du Pacte rural 2002-2007 désigné par le Conseil des maires). Le Comité stratégique avait en effet reçu le mandat en février 2007 de travailler à la préparation du Plan de travail pour la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014 pour le territoire de Nicolet-Yamaska.

Le Comité stratégique est composé de six maires dont le préfet, lesquels membres sont appuyés dans leurs travaux par le directeur général et l'aménagiste de la MRC ainsi que par l'agent de développement rural.

Une fois confirmé dans ses fonctions par le Conseil des maires, le Comité de mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014 sera le seul comité régional impliqué dans sa gestion, à l'exception évidemment du Conseil des maires sur qui repose les responsabilités finales quant aux orientations, décisions, entérinements et redditions.

**Donc, à l'échelle du territoire spécifiquement, les intervenants, responsabilités et tâches sont que :**

- ✓ Le Conseil des maires...

- Décide des orientations et modalités particulières au territoire de Nicolet-Yamaska, de la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014 signée le 7 février 2007 avec le gouvernement du Québec;
  - Mandate son Comité stratégique pour agir à titre de Comité de mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014 pour le territoire de Nicolet-Yamaska;
  - Est responsable de la gestion des fonds du Pacte rural 2007-2014, du choix final des activités et projets financés à l'aide de ces fonds, de la reddition de comptes au gouvernement du Québec ainsi que de l'évaluation de la mise en oeuvre du Pacte rural;
  - Adopte d'abord et peut ensuite modifier ce Plan de travail établissant les orientations et modalités de mise en œuvre dudit Pacte rural sur son territoire d'application, lequel est constitué des seize municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska et de la communauté autochtone d'Odanak.
- ✓ Le Comité de mise en œuvre (Comité stratégique de la MRC)...
- Prépare et supervise la mise en application du Plan de travail de mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014;
  - S'adjoit puis coordonne les ressources dont il a besoin pour réaliser ce mandat;
  - Procède à l'analyse des demandes de financement aux fonds du Pacte rural;
  - Dépose ses recommandations quant aux financements à accorder au Conseil des maires pour approbation finale;
  - Supervise le suivi des activités et projets financés;
  - Supervise la gestion des fonds;
  - Réalise, supervise ou transfère à une instance appropriée, lorsque requis, le processus de médiation offert aux communautés en cas d'absence de consensus entre le Comité de développement local et le Conseil municipal ou de bande quant à un projet à déposer pour fins de financement au Pacte rural;
  - Supervise la reddition de comptes au gouvernement et l'évaluation de la mise en oeuvre du Pacte rural 2007-2014.
- ✓ L'agent de développement rural...

- Assure le suivi de la mise en application du Plan de travail du Pacte rural 2007-2014;
- Soutient la MRC, les communautés, les acteurs du milieu, les promoteurs de projets et les partenaires intéressés à la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014;
- Développe et diffuse les outils utiles à cette mise en œuvre;
- Reçoit et fait le suivi au Comité de la mise en œuvre des demandes de financement aux fonds du pacte rural, tant pour les projets locaux que de territoire;
- Réalise le suivi des activités et projets financés ainsi que le soutien aux promoteurs;
- Favorise la meilleure diffusion possible de l'information, des ressources, des outils et des programmes en lien avec la mise en œuvre dudit pacte rural.

**À l'échelle de chaque communauté, les intervenants, responsabilités et tâches sont que :**

- ✓ Le Conseil municipal ou le Conseil de bande...
- Supervise ou réalise un bilan succinct du premier pacte rural (2002-2007) à déposer à la MRC;
  - Supervise la démarche de mobilisation pour la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014 dans la communauté et s'assure qu'elle soit publique, ouverte, transparente, et dont toute la communauté doit être informée;
  - Forme ou désigne le plus rapidement possible son Comité de développement local (CDL), distinct, représentatif de la communauté et qui aura la responsabilité d'animer et soutenir cette mobilisation;
  - Supervise, reconnaît et soutient son CDL et s'assure qu'il soit actif pendant toute la durée du Pacte rural;
  - Décide des orientations et modalités de mise en œuvre du nouveau pacte propres à sa communauté, et ce, en accord avec le Plan de travail de la MRC et en concertation avec son CDL;
  - Entérine et supervise le suivi du Plan de développement de la communauté, préparé en concertation avec son CDL, s'assure qu'il a fait l'objet de consultations publiques dans la communauté,

qu'il y est largement diffusé et connu, qu'il sera révisé et adapté périodiquement et qu'il guide la mise en œuvre d'actions et de projets au profit de la communauté;

- Est responsable du choix final des activités et projets locaux déposés à la MRC pour fins de financement aux fonds du pacte;
- Collabore dans une démarche de suivi et d'évaluation avec la MRC, en concertation avec son CDL et ses promoteurs de projets.

✓ Le Comité de développement local (CDL)...

- Établit ses règles de fonctionnement et anime la démarche de mobilisation pour la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014 dans sa communauté et collabore à cette fin avec le Conseil municipal ou de Bande et les acteurs du milieu;
- Supervise la préparation ou la mise à jour du Plan de développement de la communauté et en assure le suivi;
- Analyse et recommande à son Conseil municipal ou de Bande les activités et projets locaux à déposer à la MRC pour fins de financement aux fonds du Pacte rural;
- Collabore dans une démarche de suivi et d'évaluation avec la MRC, en concertation avec son Conseil municipal ou de Bande et ses promoteurs de projets locaux.

**À l'échelle du territoire et de chaque communauté :**

✓ Le promoteur d'un projet...

- Prépare adéquatement son projet et présente sa demande d'aide financière aux fonds du Pacte rural à l'aide du formulaire fourni spécifiquement à cet effet par la MRC;
- Si le projet est accepté pour fin de financement, signe et s'engage à respecter le protocole d'entente prévu à cet effet;
- Collabore dans une démarche de suivi et d'évaluation, fournit à la MRC les rapports d'étapes ou de fins de projets demandés ainsi que les pièces justificatives requises.

Comme mentionné précédemment, et bien qu'il soit important ici de préciser adéquatement les rôles comme les responsabilités de chacun, la mobilisation réalisée doit rester simple à mettre en œuvre et être adaptée

aux couleurs et particularités locales tout en lui permettant d'atteindre les meilleurs résultats possibles.

---

## **9. Les modalités de l'affectation budgétaire et du soutien aux projets**

L'affectation des fonds du Pacte rural 2002-2007 a suivi divers modèles. À partir de l'expérience des cinq dernières années, la MRC doit se doter d'une politique d'utilisation de ses fonds de façon à répondre à ses attentes quant aux résultats de son pacte rural. Le modèle d'affectation utilisé lors de la mise en œuvre de son Pacte rural 2002-2007 peut servir de référence et être adapté aux exigences du Pacte rural 2007-2014, les projets de territoire (territoire de la MRC) et le soutien aux territoires dévitalisés étant des composantes renforcées à tenir compte.

- Quelles sont les modalités de l'affectation budgétaire retenues par la MRC ?
- Quelles sont les modalités de l'affectation budgétaire concernant les projets de territoire ?
- Quelles sont les modalités de l'affectation budgétaire concernant les territoires dévitalisés ?

---

Pour le territoire de Nicolet-Yamaska, bien qu'il soit proposé de préparer et déposer le Plan de travail du Pacte rural de mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 en deux étapes, sauf exceptions, les présentes modalités générales d'affectation budgétaire devraient s'appliquer à l'ensemble de la période. Globalement donc, voici les grandes lignes des démarches d'encadrement prévues :

- 1. Préparer et adopter un *Plan de travail préliminaire* à déposer au gouvernement du Québec pour décembre 2007, établissant les paramètres de base de la démarche et permettant seulement d'engager dans des projets une fraction des fonds du Pacte rural 2007-2014 disponibles pour les communautés et le territoire.**

**2. Préparer et adopter d'ici le 31 décembre 2009 le *Plan de travail final* à déposer au gouvernement du Québec en début d'année 2010 lors de la reddition de comptes annuelle.**

**3. Par la suite, procéder à une évaluation périodique de la démarche de mise en œuvre ainsi que du niveau d'atteinte des résultats et apporter les correctifs ou ajustements requis.**

En ce qui a trait aux grandes lignes des modalités concernant la mobilisation et l'affectation budgétaire prévues au Plan de travail préliminaire, elles sont les suivantes :

- Aucun dépôt de projets avant l'adoption du plan de travail de la MRC;
- Comme préalable absolu, un bilan succinct de la mise en œuvre du Pacte rural 2002-2007 à déposer par chacune des communautés, réalisé à l'aide d'un bref questionnaire fourni par la MRC à cet effet;
- Des démarches de développement local de base à accomplir par chacune des communautés, semblables à celles prévues au premier pacte rural, chaque communauté devant pour l'essentiel démontrer qu'elle a un comité de développement local représentatif et actif, et aussi qu'elle a réalisé ou mis à jour son plan de développement;
- Une sélection rigoureuse des projets à financer;
- La possibilité d'accepter selon certaines conditions un projet au Pacte rural même si les fonds n'ont pas encore été versés à la MRC par Québec ou encore que la MRC n'a pas suffisamment de fonds disponibles pour rencontrer toutes les demandes; le milieu, le cas échéant, devant lui-même temporairement fournir les liquidités nécessaires à la réalisation du projet;
- Les fonds du Pacte rural sont séparés en deux blocs distincts
  - le premier bloc, des FONDs LOCAUX, est constitué d'un maximum de 1 530 000 \$ accessibles pour l'ensemble des 17 communautés de la MRC pour la réalisation de projets locaux (soit une enveloppe pouvant atteindre jusqu'à 90 000 \$ par communauté)
  - le deuxième bloc, des FONDs MRC, est constitué d'un minimum de 386 105 \$ (soit le solde des fonds totalisant 1 916 105 \$ initialement attribués à la MRC de Nicolet-Yamaska dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 par le gouvernement du Québec, de

même que tous nouveaux montants que ce dernier pourrait allouer à la MRC dans le cadre dudit Pacte rural);

- L'aide financière à un projet, des fonds du Pacte rural 2007-2014 ne pouvant dépasser 50% des coûts admissibles, sauf s'il est réalisé dans l'une des communautés dévitalisées<sup>24</sup> (l'aide pouvant alors atteindre 70% de ces coûts), ou s'il touche directement la lutte à la pauvreté (l'aide pouvant alors aller jusqu'à 100% des coûts admissibles);
- D'ici le 31 mars 2010, un montant maximum de 45 000 \$ est accessible à chaque communauté pour soutenir les démarches de développement local exigées ainsi que pour la réalisation de projets locaux<sup>25</sup>;
- Jusqu'à 45 000 \$ supplémentaires accessibles par communauté, à celle se qualifiant entre le 1<sup>er</sup> avril 2010 et le 31 mars 2012;
- Après le 1<sup>er</sup> avril 2012, les fonds accessibles à une communauté mais non encore attribués à un projet, redeviendront disponibles aux communautés se qualifiant et dont l'ensemble des 90 000 \$ accessibles aura déjà été attribué à des projets locaux;
- Cependant, tous les fonds du Pacte rural 2007-2014 devront avoir été attribués à des projets spécifiques avant le 31 mars 2013;
- Qu'un projet sera dit « de territoire » s'il rejoint au minimum la moitié des communautés du territoire;
- Que des fonds ne pourront être réservés pour un projet pour une durée supérieure à 18 mois sans que l'opportunité de financer ou non ce projet soit automatiquement reconsidérée par le Comité de mise en œuvre du Pacte rural, et de nouveau confirmée par une résolution du Conseil des Maires;
- L'obligation pour le promoteur de déposer un rapport final de projet (le formulaire à cet effet sera fourni par la MRC);

---

<sup>24</sup> Cette norme sera appliquée en prenant en compte d'abord la liste des communautés dévitalisées du territoire qui sera dévoilée par le gouvernement du Québec en début d'année 2008, puis selon la nouvelle liste ensuite mise à jour annuellement par le gouvernement.

<sup>25</sup> Sauf si suffisamment de fonds étaient encore disponibles pour ne pas empêcher la réalisation d'autres projets.

- Des fonds nécessairement versés au promoteur en plus d'une tranche, avec notamment une tranche finale remise seulement lorsque toutes ses obligations auront été accomplies de façon satisfaisante, la dernière étant le dépôt de toutes les pièces justificatives ainsi que du rapport final du projet; la dernière tranche devant représenter 10% des fonds attribués mais avec un minimum de 100\$ pour les projets dont l'aide reçue des fonds du Pacte rural est de moins de 1 000 \$ et un maximum de 4 500 \$;
- La période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014 servira à réaliser le bilan du Pacte rural 2007-2014 et à préparer un éventuel troisième Pacte rural et, au minimum, seront consacrés à soutenir ces démarches les fonds non encore attribués au 1<sup>er</sup> avril 2013 ainsi que ceux ensuite libérés par des projets abandonnés ou n'utilisant pas alors en totalité les fonds qui leur avaient été initialement attribués.

- 
- Quels sont les principes appuyant la solution retenue, les révisions budgétaires possibles ? La solution retenue s'applique-t-elle aux sept années du pacte? La solution retenue fait-elle l'objet d'une révision aux deux ans?

Les deux grands principes appuyant ces modalités sont essentiellement les deux enjeux présentés au début du document, soit la très grande importance de l'emphase et des efforts à déployer afin de profiter au maximum :

1. De la mobilisation la plus large possible de la population dans chacune des communautés (devant se traduire notamment par la présence dans chacune d'un comité de développement local actif et permanent);
2. De l'expression d'un leadership proactif et constructif des élus pour le développement de leur communauté comme pour celui de l'ensemble du territoire de la MRC.

Un troisième principe étant, comme lors du premier pacte, de maximiser les retombées du Pacte rural 2007-2014 en terme d'investissements;

3. D'utiliser les fonds du Pacte rural comme levier d'investissement, en multipliant la portion du financement issue du pacte, le plus possible, à l'aide de fonds d'autres provenances.

Enfin, un certain nombre d'autres sous-objectifs a guidé la préparation de ces modalités, les principaux étant de :

- Aider à ce que les démarches de mobilisation, d'élaboration d'une vision d'avenir, de planification et de mise en oeuvre du développement de chacune des communautés et du territoire soient les plus profitables possible, à court comme à long terme;
- Favoriser au mieux l'intérêt des acteurs locaux et leur mobilisation pour l'ensemble des sept années d'application (donc toute la durée de la mise en oeuvre du Pacte rural 2007-2014);
- Signifier clairement que les fonds du Pacte rural accessibles pour le financement de projets locaux ou de territoire ne peuvent pas être considérés en remplacement du budget annuel de la municipalité, du Conseil de bande ou de l'organisme quel qu'il soit, mais bien qu'ils doivent servir en addition de ce budget, au développement des communautés et du territoire, en fonction de la vision, des consensus et des choix établis suite à la mobilisation du plus grand nombre possible de personnes dans ces communautés ainsi qu'à l'échelle du territoire;
- Favoriser les actions ou projets qui sont réellement un plus pour le milieu, qui renforcent ou ajoutent réellement à sa qualité de vie, sa capacité d'affronter ses défis, de relever les enjeux le confrontant, de profiter des opportunités qu'il a, d'améliorer sa situation dans l'avenir, et ce, notamment en favorisant l'ajout de nouveaux services, l'amélioration des connaissances, l'acquisition de nouvelles infrastructures, le développement de nouveaux savoirs, etc.;
- Encourager d'une part la réalisation d'un plus grand nombre de projets et, d'autre part, que ces projets aillent le plus possible dans le sens de la vision de développement et des priorités déterminées par les acteurs du milieu;
- Favoriser la réalisation de projets qui soient de plus en plus structurants pour le milieu, au fur et à mesure que le Pacte 2007-2014 avance, tant pour l'utilisation de la deuxième partie de l'enveloppe des fonds accessibles pour les projets locaux que pour les fonds réservés pour les projets de territoire, et ce, notamment grâce à la nouvelle génération des plans de développement

préparés par les communautés ainsi qu'à l'aide du Plan de travail final de mise en œuvre du pacte rural que la MRC travaillera à préparer et déposer d'ici le début de l'année 2010.

Quant à la révision des modalités, comme lors du Pacte rural 2002-2007, elle sera réalisée sur une base annuelle, plus ou moins en même temps donc que la reddition de comptes. Mais, comme cette formule nous semble une amélioration des modalités déjà éprouvées au cours du premier pacte, elle devrait peu varier en cours de route. Néanmoins, d'autres mécanismes ou des améliorations pourraient néanmoins s'ajouter, principalement suite aux rencontres et réflexions qui se dérouleront dans chaque communauté ainsi qu'à l'échelle de la MRC au cours des deux ou trois prochaines années.

- 
- Quelle est la politique de financement des projets où le Pacte rural est impliqué (modalités de réception des projets – appels à projets à date fixe – en continu en cours d'année –endroit du dépôt de la demande par le promoteur, critères d'approbation des projets, priorités d'intervention, taux d'aide du pacte rural, modalités de versement de l'aide, mécanismes de suivi des projets, etc.) ?

---

Pour le dépôt des demandes de financement, l'évaluation et le suivi des projets, la **procédure générale** prévue est la suivante :

1. Une demande de financement pourra être déposée en tout temps, et ce, de la date d'acceptation de ce plan de travail préliminaire par le Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska jusqu'à vendredi, le 15 février 2013 à 16 h 00;
2. La demande d'aide financière est adressée à la MRC à l'aide du formulaire de présentation du projet prévu à cette fin, à l'attention du Comité de mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014;
3. Un accusé de réception, expédié au promoteur, l'avise s'il y a des informations manquantes au dossier et l'informe des étapes d'analyse du projet et, dans le cas d'un projet local, une copie conforme en est aussi expédiée aux acteurs locaux concernés (comité de développement ainsi qu'à la direction générale de la municipalité ou

du conseil de bande concerné), s'ils ne sont pas eux-mêmes les promoteurs du projet ;

4. Le suivi et l'analyse de la demande sont réalisés par l'agent de développement rural selon les termes du Plan de travail préliminaire du Pacte rural pour la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 du territoire de Nicolet-Yamaska;
5. Une copie du projet et de la grille d'analyse complétée par l'agent de développement rural sera expédiée aux membres du Comité de mise en œuvre;
6. Le Comité de mise en œuvre (Comité stratégique de la MRC) procède à l'analyse de la demande, donne ses avis et recommandations au Conseil des maires quant au financement du projet;
7. Pour ce faire, le Comité de mise en œuvre peut, s'il le juge à-propos, rencontrer le promoteur, et ce, (pour un projet local), en compagnie des représentants de la municipalité ou du Conseil de bande d'Odanak;
8. Le Conseil des maires entérine, modifie ou encore, ne donne pas suite à la recommandation;
9. Le promoteur est avisé par écrit de la décision du Conseil des maires et le cas échéant, des modalités et / ou obligations associées et, dans le cas d'un projet local, une copie conforme est aussi expédiée aux acteurs locaux concernés;
10. Le promoteur et la MRC signent le protocole d'entente, lequel prévoit notamment les responsabilités des parties impliquées ainsi que les étapes de suivi des projets;
11. Les fonds sont versés selon les modalités prévues au protocole d'entente;
12. Le promoteur collabore aux différentes activités et étapes de suivi de son projet avec la MRC, notamment les rapports d'étapes, les activités de presse ou rencontres publiques de présentation des projets retenus et financés, le cas échéant, ainsi que le rapport final.

Au niveau des **critères d'approbation** et de sélection des projets financés, en plus des modalités mentionnées dans les sections précédentes quant à la mobilisation, à la répartition entre Fonds Locaux et MRC, à la proportion du financement pouvant provenir des fonds du Pacte rural selon le type et

l'origine du projet, aux modalités de versement de l'aide, au suivi des projets, etc., la MRC appliquera d'abord des règles de gros bon sens :

- ✓ Est-ce que le projet est bien préparé?
- ✓ Est-ce que le dossier de présentation du projet est complet?
- ✓ Est-ce que toutes « les ficelles » en sont suffisamment bien attachées pour que le projet puisse se réaliser dans les 12 à 18 prochains mois?
- ✓ Est-ce que le projet est important pour le développement du milieu?
- ✓ Est-ce qu'il a besoin des fonds du Pacte rural pour se réaliser?
- ✓ Est-ce qu'il rencontre les modalités de financement prévues pour la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014 dans Nicolet-Yamaska?

Quant aux **priorités d'intervention** que devraient adresser les projets retenus pour fin de financement, notons d'abord l'un ou plusieurs des enjeux et des défis généraux qui ont été définis dans la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 :

1. Une réponse adaptée aux tendances démographiques variées;
2. La mise en valeur du potentiel humain des communautés rurales;
3. La recherche de modèles propres au milieu rural;
4. Une contribution au développement durable;
5. Une réponse à la mondialisation des marchés;
6. Une réponse gouvernementale adaptée aux attentes des communautés rurales.

À ceux-ci s'ajoutent aussi les enjeux et défis plus spécifiques au territoire de Nicolet-Yamaska :

7. Mobiliser le plus possible la population dans chacune des communautés en regard du développement de celles-ci ainsi que du territoire;
8. Favoriser au mieux l'expression d'un leadership proactif et constructif des élus pour le développement de leurs communautés comme pour celui de l'ensemble du territoire de la MRC.
9. Améliorer en nombre et en qualité les services de proximité offerts à la population de chacune des communautés et du territoire;
10. Réduire le plus possible l'exode des jeunes et favoriser au maximum leur retour;

11. Assurer le renouvellement et l'accroissement de la population du territoire;
12. Favoriser l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre ainsi que la relève des entreprises;
13. Travailler à préserver et développer les attraits et potentiels du territoire.

Seront également pris en considération les enjeux et défis propres à certaines parties du territoire ou encore à une communauté en particulier.

**Très important enfin, pour se qualifier pour la totalité de la deuxième tranche de 45 000 \$ supplémentaire accessible par communauté**, entre le 1er avril 2010 et le 31 mars 2012, une communauté devra avoir complété les démarches de mobilisation attendues et avoir adopté et déposé son plan de développement à la MRC. Elle devra aussi faire la démonstration que le ou les projets qu'elle souhaite financer à l'aide de cette deuxième tranche de l'enveloppe lui étant réservée pour la réalisation de projets locaux auront un effet structurant pour la communauté et sont en concordance avec son plan de développement.

- 
- Quelles sont les modalités de l'évaluation de la politique de financement adoptée par la MRC et les mécanismes de révision ?
- 

En plus de l'analyse en continu réalisée tant par le Comité de mise en œuvre que le Conseil des maires de la MRC, ainsi que des ajustements ou améliorations pouvant en résulter, tant de l'évolution de la mobilisation des communautés ou du territoire que de la nature et de la finalité des projets déposés, d'autres événements importants sont prévus...

- En 2008, lors de la première tournée de présentation et de consultation du Plan de travail préliminaire qui comportera au moins quatre rencontres, soit une dans chacun des trois grands secteurs du territoire et une autre réservée pour les organismes du territoire, acteurs ou partenaires intéressés;
- En 2009, avec la grande rencontre d'une journée de la ruralité dans Nicolet-Yamaska avec les acteurs de la mise en œuvre du Pacte rural

intéressés à faire le point et prendre le pouls de la première année de la mise en œuvre, bonifier le Plan de travail préliminaire du Pacte rural 2007-2014 en vue du dépôt de la version finale de ce plan, donner de la formation, partager des outils, etc.;

- De 2010 à 2014, selon les besoins, d'autres rencontres annuelles d'une demi-journée avec les acteurs intéressés par le développement des communautés et du territoire ainsi que la mise en œuvre du Pacte rural.

---

## 10. Les agents de développement rural

Les agents de développement rural sont au centre de la mise en œuvre du pacte rural. Il apparaît alors important que la MRC situe leurs places dans cette opération, le plus précisément possible, en :

- décrivant les tâches des agents de développement rural;
  - précisant le rattachement administratif des agents;
  - formulant les attentes à l'égard de leur travail en matière d'activités de mobilisation, d'animation, de promotion et de soutien au développement du territoire aux communautés rurales et du temps à consacrer à ces activités.
- Quelle est la description des tâches de votre ou vos agents ?

---

Selon le gouvernement du Québec, historiquement<sup>26</sup>, le mandat premier de l'agent de développement rural est d'animer, mobiliser et fournir une aide technique aux démarches des communautés rurales ainsi qu'au travail de concertation de la MRC. Il appuie aussi les promoteurs des communautés rurales et autochtones dans la réalisation de leurs projets. Au cours des années, pour Nicolet-Yamaska, ceci s'est traduit par une grande variété de requêtes et dossiers : politique familiale, économie sociale, divers mémoires (santé, sécurité incendie, etc.), radio communautaire, comité de réflexion

---

<sup>26</sup> Les postes d'agents de développement rural furent créés en 1997, dans la foulée de la mise en œuvre de la *Politique de soutien au développement local et régional*, elle-même découlant du rapport du *Groupe de travail sur les « Villages prospères »* présenté au *Sommet sur l'économie et l'emploi* d'octobre 1996.

sur l'agriculture, carrefour de la nouvelle économie, démarchage d'entreprises et d'investissements, transport collectif, développement communautaire, etc.

Puis, en 2002, le mandat de l'agent rural a été essentiellement recentré pour s'assurer que, dans la foulée du lancement de la première politique de la ruralité et la signature du Pacte rural 2002-2007, la MRC de Nicolet-Yamaska s'engageait à contribuer à sa mise en œuvre sur son territoire par la mise en place de conditions favorables de partenariat, d'animation et de soutien aux communautés rurales. La MRC s'engageait également à entreprendre une démarche de réflexion, d'organisation et d'actions en ce qui concerne son territoire mais aussi en ce qui concerne chacune des municipalités. De plus, au meilleur de ses ressources, elle devait aussi appuyer les communautés et les groupes dans les démarches menant à la réalisation des projets ciblés. Surtout, en signant le Pacte rural 2002-2007 avec le gouvernement du Québec, la MRC et son CLD convenaient d'affecter l'agent rural à la mise en œuvre dudit Pacte rural.

Ainsi, dans Nicolet-Yamaska, la description des tâches d'un agent de développement rural est la suivante :

Au plan général...

- ✓ Soutenir la MRC et ses communautés pour la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 sur le territoire de Nicolet-Yamaska, réaliser les tâches et activités édictées par la direction de la MRC à cet effet puis en assurer le suivi auprès des instances concernées;
- ✓ Animer et soutenir le développement du territoire et de ses communautés sous toutes ses formes en lien avec la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 dans Nicolet-Yamaska et son développement local de façon générale;

Et à cette fin...

- ✓ Favoriser la meilleure diffusion possible de l'information en lien avec la Politique nationale de la ruralité, les différentes ressources et outils disponibles, les autres programmes d'aides existants, les réalisations dignes de mention ici comme ailleurs en développement local, etc.;
- ✓ Apporter un soutien à la mise en œuvre de cette vision d'avenir par la réalisation de projets et d'initiatives de développement;

- ✓ Soutenir techniquement les communautés, acteurs du milieu, promoteurs individuels et collectifs dans l'élaboration de leurs actions et projets de développement;
- ✓ Assurer la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014 au plan des demandes de financement ainsi que de la gestion des fonds par l'accueil et le suivi des demandes d'aide financière, la gestion et le suivi du fonds du Pacte rural, la reddition de comptes au ministère des Affaires municipales et des régions;
- ✓ Assurer le suivi des projets acceptés au Pacte rural 2007-2014 ainsi que le soutien à leurs promoteurs;

- 
- Quel est le rattachement administratif du ou des agents ?

---

Dans Nicolet-Yamaska, l'agent de développement rural relève de son CLD dont la direction administrative est assurée par le directeur général de la MRC.

---

#### **Les résultats attendus du travail des agents :**

Annexe B du Pacte rural 2007-2014 : « Chaque année, la MRC ou la municipalité locale doit produire une reddition de comptes sur l'utilisation des fonds du pacte rural. La reddition de comptes de la MRC ou de la municipalité locale comprend le bilan du travail de son ou de ses agents et elle considère obligatoirement les indicateurs suivants relatifs à ce travail :

- le nombre de projets présentés, soutenus et réalisés par année;
- le nombre d'activités d'animation, de mobilisation et d'accompagnement tenues par année;
- la participation financière de la MRC ou de la municipalité locale au(x) poste(s) de l'agent de développement rural par rapport à celle de la ministre. »
- Les indicateurs obligatoires du pacte rural : comment la MRC entend-elle assurer la prise en compte desdits indicateurs de résultats?

- En plus des attentes de résultats mentionnées dans le pacte, quels sont les indicateurs propres à la MRC à l'égard du travail des agents de développement rural?

---

À l'exception, tel qu'énuméré ci-dessus, du soutien approprié à la préparation, à la tenue et au suivi des activités de consultation et de communication à l'échelle du territoire, planifié dans ce plan de travail, mais aussi du soutien de ces mêmes activités qui seront réalisées à l'échelle des communautés au rythme que celles-ci décideront : les résultats attendus du travail du ou des agents ruraux dans Nicolet-Yamaska sont essentiellement de nature qualitative et consistent à favoriser au mieux les retombées positives de ces activités pour le développement des communautés ainsi que du territoire.

Il en est de même pour ce qui sont des résultats attendus quant au nombre de projets, les communautés comme les acteurs du milieu ayant toute la latitude pour avancer à leur propre rythme, la seule véritable échéance imposée étant en effet la date limite du 31 mars 2013 désignée dans ce plan de travail pour l'acceptation de projets au Pacte rural 2007-2014.

Pour ce qui est du suivi de ces indicateurs obligatoires du pacte rural, la MRC va en assurer la prise en compte dans sa reddition de comptes annuelle, d'une part, avec le relevé des projets acceptés pour fins de financement au Pacte rural 2007-2014 au cours de l'année écoulée ainsi que les rapports d'activités de l'agent de développement rural au CLD, et d'autre part, grâce à la compilation des questionnaires du bilan de l'année écoulée à remplir par les comités de développement locaux ainsi que des fiches de suivi des projets également à compléter par les promoteurs.

Enfin, quant à la participation financière de la MRC par rapport à celle de la ministre en regard du poste de l'agent de développement rural dans Nicolet-Yamaska, elle la surpasse depuis quelques années déjà et il devrait normalement encore en être ainsi pour la durée de la période considérée.

## 11. Les actions à l'égard des territoires dévitalisés des municipalités

Les territoires dévitalisés de la MRC représentent des défis considérables. Le gouvernement en tient compte dans l'affectation de ses fonds aux pactes ruraux. Ainsi, il est demandé que soit intégrée dans le plan de travail une réflexion particulière et précise des actions à mener pour inverser la tendance de dévitalisation.

- Quelles sont les problématiques de chacun des territoires dévitalisés ?

---

Les problématiques d'une communauté ou d'un territoire dévitalisé ne sont pas toujours faciles à cerner, tant pour une personne intéressée à la question qui y réside et connaît bien le milieu que pour un observateur expert indépendant. Elles relèvent même souvent de l'addition de facteurs historiques, socioéconomiques et humains parfois complexes et enchevêtrés, défiant la simple compréhension logique.

Ainsi, la situation actuelle d'une communauté ou d'un territoire et son état relatif de développement sont pour l'essentiel, l'aboutissement d'un certain nombre d'éléments, notamment :

- La conséquence d'interventions internes ou externes de développement passées et même souvent, encore présentes, insuffisantes ou inappropriées;
- La sous-valorisation des ressources et des potentiels (attrait, capital humain, créativité et ingéniosité, capitaux, savoirs, institutions, etc.);
- Une évolution démographique défavorable (exode, vieillissement, sous-scolarisation, appauvrissement, etc.);
- Une économie locale insuffisante ou anémique, incapable d'offrir du travail pour supporter l'accroissement naturel de la population, d'intégrer les nouveaux diplômés en emploi, etc.
- Une économie locale ou régionale qui s'affaiblit ou s'embourbe (faible diversification et perte massive d'emplois, entrée en désuétude des principaux moteurs de l'économie locale ou régionale, raréfaction ou disparition de la principale ressource, accumulation de revers ou désastres, etc.).

Le défi de la revitalisation d'une communauté peut donc en conséquence être complexe et aussi prendre beaucoup de temps. Il est donc normal de constater que malgré les modalités favorisantes établies au cours du premier pacte rural, les bonnes volontés exprimées, les actions déployées et projets réalisés, la situation de plusieurs communautés de Nicolet-Yamaska est toujours préoccupante.

Les communautés dévitalisées dans Nicolet-Yamasla étaient au nombre de huit lors du début de la mise en œuvre de la première politique de la ruralité en 2002, et ce, parmi les 17 collectivités que comporte le territoire. Selon les nouvelles données 2005 du Ministère des Affaires municipales et des Régions, la liste serait réduite à cinq : les municipalités de Sainte-Monique, Nicolet et La Visitation-de-Yamaska ayant été retranchées de cette liste car elles présentent dorénavant des indices de développement positif et ne sont donc plus considérées par Québec comme dévitalisées.

Comme une nouvelle liste de communautés dévitalisées du territoire ne sera possiblement pas dévoilée par le gouvernement du Québec avant le milieu de l'année 2008, jusqu'à nouvel ordre, Nicolet-Yamaska comporterait cinq communautés dévitalisées en regard de la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014. Ces cinq communautés dévitalisées et la vision qu'elles avaient de leurs situations et des défis les confrontant, tels qu'identifiés au cours du premier pacte rural, sont les suivantes :

- Aston-Jonction : développement intégré et durable, qualité de vie de sa population, table d'échanges et de concertation permanente, accueil et installation de jeunes familles, développement d'une nouvelle zone industrielle;
- Les trois communautés du Bas Saint-François : soit Pierreville, Saint-François-du-Lac et Odanak : développement industriel et commercial, santé, sécurité et cohésion sociale, place des jeunes, développement agroalimentaire, sauvegarde et mise en valeur du patrimoine religieux et culturel, développement de la Biosphère du lac Saint-Pierre et du tourisme;
- Sainte-Eulalie : développement d'un parc ainsi que d'un motel industriel, démarchage d'entreprises, création d'emplois, rétention, recrutement et installation de familles, une meilleure vision du développement de la communauté à moyen et long terme, participation

et sentiment d'appartenance, activités et maison pour les jeunes, qualité de vie au village;

De plus, tenant compte des indicateurs socioéconomiques et des observations de l'Agence régionale de la santé<sup>27</sup>, une attention particulière et un soutien accru devraient aussi être prodigués aux communautés suivantes afin qu'elles puissent réaliser les objectifs fixés dans leur plan de développement respectif :

- La Visitation-de-Yamaska : maintien des services, mise en valeur et développement des potentiels (loisir et récréotourisme), préserver/optimiser les ressources et équipements du milieu;
- Nicolet : création et maintien d'emplois diversifiés, sauvegarde et mise en valeur du patrimoine bâti naturel et culturel, qualité de vie, développement résidentiel, développement touristique;
- Saint-Elphège : maintenir les équipements de loisirs, lieux de rencontres, d'animations et d'activités pour les jeunes, aide aux familles, aide aux personnes âgées, développer l'accès et la mise en valeur des berges de la rivière, mise en valeur du milieu et des produits;
- Saint-Léonard-d'Aston : maximiser et développer les infrastructures, équipements et activités de loisirs, revitaliser et embellir le village, améliorer les infrastructures et développer les activités culturelles, attirer et accueillir de nouvelles familles.

Pour une communauté, comme c'est le cas pour construire une mobilisation et une prise en charge durables de son développement, l'identification correcte des problématiques l'affectant demande du temps, souvent de l'aide externe ainsi qu'une bonne capacité de remise en question de ses façons d'être et de faire. C'est même en fait un processus qui doit être continu, jamais complété donc.

La recherche et l'implantation de solutions par ces communautés passent par la mise en œuvre d'actions portant autant sur les dimensions

---

<sup>27</sup> Boisvert, Réal, Catherine Hallé, *MRC de Nicolet-Yamaska : Occupation de l'espace et dynamique populationnelle*, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux Mauricie et Centre-du-Québec, présentation powerpoint, mars 2005.

économiques (emploi, revenu, etc.) que sociales, de services et d'équipements (logement, loisir, transport, environnement, etc.) ou encore de facteurs humains (implication, entraide, appartenance, réseau, fierté, capacité d'écoute, respect, accueil de la différence, etc.).

- 
- Quelles sont les actions d'appui spécifiques à ces milieux à mener dans le cadre de la mise en œuvre du pacte rural en matière de financement des activités de mobilisation et d'animation, de financement des projets et de soutien technique ?

---

Il serait trop long de refaire ici l'énumération de l'ensemble des actions d'appui spécifiques à ces communautés énumérées ci-dessus dans le plan de travail (rencontre de la ruralité propre à la communauté, actions particulières de mobilisation et d'animation, section spécifique de leur plan de développement devant porter sur les objectifs et actions de revitalisation, modalités d'attribution des fonds y facilitant la réalisation de projets, etc.).

Pour véritablement construire une solide démarche de développement local dans toutes les communautés ainsi qu'à l'échelle du territoire, on a probablement sous-estimé le temps ainsi que les difficultés pour véritablement s'approprier la démarche, quand ce n'est en plus changer les façons de faire, et ce, de façon durable au quotidien comme à plus long terme. Or, c'est ce constat du premier pacte rural qui s'applique avec encore plus de justesse probablement aux communautés dites dévitalisées ainsi qu'à celles pouvant être considérées comme plus vulnérables, qui va guider les actions spécifiques à ces communautés qui seront menées par la MRC au cours du Pacte rural 2007-2014.

- 
- Quels sont les mécanismes de suivi et d'évaluation de l'évolution de ces territoires dévitalisés ?

---

En plus de l'analyse de l'évolution des diverses informations de référence disponibles (indices établis par le gouvernement du Québec, ceux de l'Agence de santé, d'autres données secondaires), c'est principalement avec

l'observation des démarches attendues de mobilisation et de mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014 dans ces communautés, ainsi que de leurs résultats (qualité et force de mobilisation, pertinence du plan de développement, adéquation des projets, etc.), que seront réalisés aussi souvent que possible ces suivis.

---

## 12. Les actions territoriales

Dans la nouvelle génération des pactes ruraux, il convient qu'une attention particulière doive être portée aux actions territoriales, c'est-à-dire, à des interventions débordant le cadre du territoire de la municipalité locale. Par conséquent, la MRC devra préciser, dans un chapitre du plan de travail, ce qu'elle entend faire pour favoriser le développement de projets de territoire.

- L'établissement d'une vision de territoire pour la MRC afin de cerner la notion de territoire et de projets de territoire
- 

C'est dans l'esprit de la *Journée réflexion stratégique et planification 2001-2005* de novembre 2001 et de la tournée d'information et de consultation des municipalités de mai et juin 2002 en regard de la planification du Pacte rural 2002-2007, de même que du bilan réalisé de ce premier pacte, ainsi qu'en suivi des observations, constats et réflexions contenus dans ce plan de travail préliminaire, que va s'intensifier et s'approfondir la mobilisation pour la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014.

Déjà, un des constats fait du premier pacte rural en regard de la mise en œuvre du second pacte va dans le sens d'améliorer la vision de développement du territoire, celle-ci et les visions locales devant être le plus possible conciliables, et permettre une meilleure synergie dans l'élaboration de projets locaux et territoriaux.

L'importance pour Nicolet-Yamaska d'intervenir directement et énergiquement pour favoriser un meilleur avenir pour ses communautés a aussi été soulignée à plusieurs reprises devant l'accélération des tendances négatives observées notamment au niveau du vieillissement de sa population, de l'exode des jeunes ainsi que des jeunes familles, de la

difficulté d'attraction et la rareté de la main-d'œuvre, etc. Autant d'importants défis que Nicolet-Yamaska devra relever à relativement court terme si elle souhaite véritablement contrer la dévitalisation de ses communautés et du territoire.

L'expérience montre aussi qu'un redressement réel de la situation exigera beaucoup plus que les actions limitées ou ponctuelles réalisées jusqu'à maintenant, qu'une véritable stratégie territoriale et globale sera requise et qu'un maximum d'acteurs du milieu devra aussi s'y impliquer et y œuvrer de façon soutenue et en concertation.

Les nombreuses activités de mobilisation et de communication, déjà à l'agenda pour la période 2007-2014, aideront donc, d'une part, chacune des communautés du territoire à mieux réussir la prise en charge de son développement mais aussi, d'autre part, à favoriser auprès de tous les acteurs concernés l'établissement d'une vision de territoire pour la MRC. Ainsi, la définition et la mise en œuvre des stratégies, actions et projets de territoire favoriseront tout à la fois le meilleur avenir possible pour celui-ci et toutes ses communautés.

Les révisions actuellement en cours de deux importants plans stratégiques (Schéma d'aménagement et de développement de la MRC, PALÉE du CLD) arrivent aussi à un moment très opportun pour enrichir et appuyer l'établissement de cette vision de territoire et sa transposition dans la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014.

La préparation et le dépôt du Plan de travail du Pacte rural de mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 pour le territoire de Nicolet-Yamaska en deux étapes : d'abord, un Plan de travail préliminaire à présenter pour décembre 2007 et un Plan de travail final à déposer au gouvernement du Québec au plus tard, en début d'année 2010, vont aussi fortement en appui à cette approche.

---

- Le choix des moyens à mettre en œuvre pour favoriser le développement de projets de territoire
-

Comme il en a été fait mention déjà et, comme en fait aussi foi ce plan de travail préliminaire, aucun moyen ne sera négligé pour favoriser le développement de projets de territoire dans Nicolet-Yamaska.

---

- Quels sont les projets porteurs de cette vision ? Ces derniers peuvent être situés dans leurs diverses étapes (de l'idée jusqu'au projet prêt à être réalisé) ;
  - Quels sont les mécanismes prévus de suivi et d'évaluation ?
- 

Il est trop tôt pour répondre correctement à ces questions, et ce, considérant notamment les révisions actuellement du Schéma d'aménagement et de développement ainsi que du PALÉE, de même que la préparation et le dépôt du plan de travail pour la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 pour le territoire de Nicolet-Yamaska en deux étapes : Plan de travail préliminaire en décembre 2007 et Plan de travail final au plus tard, en début d'année 2010.

---

### **13. Les indicateurs de résultats**

Les indicateurs suivants sont pris en compte dans le Pacte rural :

- Le nombre de bénévoles engagés dans des organisations de développement local;
- Le nombre de municipalités qui disposent d'une stratégie et d'une structure de développement;
- Le nombre de projets soutenus par les pactes ruraux en précisant les divers secteurs d'activités et leurs liens avec le plan de travail du pacte rural adopté;
- La part du pacte rural dans les projets d'investissement;
- Les emplois générés des projets appuyés par les pactes ruraux;
- Le nombre de projets couvrant la MRC ou la municipalité locale, en lien avec le plan de travail du pacte rural élaboré et adopté par la MRC ou par la municipalité locale;

- Le nombre de projets couvrant plus d'une municipalité locale.

Au-delà de ces indicateurs de résultats, la MRC peut se doter d'indicateurs de résultats qui lui sont propres et complémentaires.

---

Sans que ceux-ci soient exhaustifs ou définitifs, voici un aperçu des indicateurs qualitatifs et quantitatifs qui seront pris en compte au cours de la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014 afin de mieux assurer son suivi et d'en évaluer globalement la bonne progression ainsi que l'atteinte des résultats.

PRIORITÉS D'INTERVENTIONS		INDICATEURS DE RÉSULTATS	
Enjeux et défis généraux de la Politique		Indicateurs qualitatifs	Indicateurs quantitatifs
1	Une réponse adaptée aux tendances démographiques variées	Activités ou projets pour améliorer la situation ou réduire les conséquences des tendances démographiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets améliorant la situation démographique ou encore, pour en contrer les effets néfastes</li> <li>• Gains ou retombées des projets</li> </ul>
2	La mise en valeur du potentiel humain des communautés rurales	Activités/projets pour impliquer/valoriser les savoir-être/faire de la population	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets réalisés</li> <li>• Nombre de personnes rejointes</li> <li>• Gains ou retombées des projets</li> </ul>
3	La recherche de modèles propres au milieu rural	Activités/projets novateurs permettant d'améliorer l'offre ou la qualité des services	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets réalisés</li> <li>• Nombre de personnes touchées</li> <li>• Gains ou retombées des projets</li> </ul>
4	Une contribution au développement durable	Activités/projets en développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets réalisés</li> <li>• Gains ou retombées des projets</li> </ul>
5	Une réponse à la mondialisation des marchés	Interventions en réponse à la mondialisation des marchés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets réalisés</li> <li>• Gains ou retombées des projets</li> </ul>
6	Une réponse gouvernementale adaptée aux attentes des communautés rurales	Activités/projets pour favoriser des réponses de l'état mieux adapté	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets réalisés</li> <li>• Nombre de personnes touchées</li> <li>• Gains ou retombées des projets</li> </ul>
Enjeux et défis spécifiques à Nicolet-Yamaska		Indicateurs qualitatifs	Indicateurs quantitatifs
7	Mobiliser la population pour le développement des communautés et du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comités de développement local (CDL) actifs</li> <li>• Activités ou projets mobilisateurs réalisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de CDL actifs et de personnes impliquées</li> <li>• Nombre de rencontres/an des CDL</li> <li>• Années d'activités des CDL</li> <li>• Nombre d'activités de mobilisation réalisées par les CDL ou autres</li> </ul>
8	Leadership proactif des élus au développement des communautés et du territoire	Participation et implication des élus dans la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014 tant à l'échelle locale que du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'élus participants aux rencontres de mobilisation</li> <li>• Nombre d'élus participants aux CDL</li> <li>• Nombre d'élus impliqués dans la réalisation d'activités ou de projets</li> </ul>
9	Améliorer en nombre et en qualité les services de proximité offerts	Projets d'amélioration des services de proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets réalisés</li> <li>• Nombre de personnes touchées</li> <li>• Gains ou retombées des projets</li> </ul>
10	Réduire l'exode des jeunes et favoriser leur retour	Activités/ projets favorisant la qualité de vie des jeunes, leur rétention ou retour	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets réalisés</li> <li>• Nombre de jeunes touchés</li> <li>• Nombre de jeunes de retour</li> </ul>
11	Assurer le renouvellement et l'accroissement de la population du territoire	Activités/projets favorisant la rétention, attraction, accueil et intégration de migrants et d'immigrants (main-d'œuvre, jeunes, familles, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de politiques d'accueil et d'intégration développées</li> <li>• Nombre de projets de logements ou résidentiels réalisés</li> <li>• Nombre de migrants/immigrants installés</li> </ul>
12	Favoriser l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre ainsi que la relève d'entreprises	Activités/projets favorisant la rétention/attraction de la main-d'œuvre (MO)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets de rétention/attraction de la MO</li> <li>• Quantité de MO attirée</li> </ul>
13	Préserver et développer les attraits et potentiels (AP) du territoire	Activités/projets pour préserver/développer AP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets pour AP</li> <li>• Gains ou retombées des projets</li> </ul>
Autres enjeux et défis		Indicateurs qualitatifs	Indicateurs quantitatifs
	Propres à chaque communauté de secteur ou du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités/projets réalisés</li> <li>• Lien des projets au plan de développement/plan de travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets réalisés</li> <li>• Gains ou retombées des projets</li> <li>• Effet financier multiplicateur (levier)</li> <li>• Nombre de personnes impliquées</li> </ul>
	Autres (à préciser)	À préciser	À préciser

---

---

## 14. Autres thèmes à aborder

---

À préciser, suite notamment aux rencontres de présentation et d'information sur le Plan de travail préliminaire de mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014 pour Nicolet-Yamaska ainsi que sur la nouvelle Politique nationale de la ruralité et lors de la préparation du Plan de travail final.

---

### Annexe

#### **Gouvernement du Québec : Règles et modalités d'utilisation des sommes du pacte rural par les MRC ou les municipalités locales<sup>28</sup>**

##### **Organismes admissibles**

- Municipalité, organisme municipal et MRC ainsi que les conseils de bande des communautés autochtones désignées dans le Pacte rural;
- Organisme à but non lucratif et incorporé, coopérative non financière;
- Organisme des réseaux de l'éducation, de la santé, de la culture, de l'environnement, du patrimoine ou des services sociaux couvrant en tout ou en partie le territoire décrit dans le Pacte rural.

##### **Organismes non admissibles**

- Entreprise privée à but lucratif et coopérative financière.

##### **Dépenses admissibles**

- Les traitements et les salaires des employés, des stagiaires et autres employés assimilés, incluant les charges sociales de l'employeur et les avantages sociaux;
- Les coûts d'honoraires professionnels;

---

<sup>28</sup> Source : *Annexe A* des Pactes ruraux de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 signés par les MRC.

- Les dépenses en capital pour des biens tels que terrain, bâtisse, équipement, machinerie, matériel roulant, pour des frais d'incorporation et toute autre dépense de même nature;
- L'acquisition de technologies, de logiciels ou progiciels, de brevets et toute autre dépense de même nature;
- Les besoins de fonds de roulement calculés pour la première année d'opération;
- Les autres coûts inhérents à l'élaboration et à la réalisation des projets.

##### **Restrictions aux dépenses admissibles<sup>29</sup>**

Les dépenses associées aux domaines suivants sont notamment exclues : les infrastructures, les services, les travaux sur les sites d'enfouissement et de traitement des déchets, les travaux ou les opérations courantes pouvant être financés par les budgets municipaux ou par des programmes gouvernementaux liés aux travaux d'aqueducs, d'égouts et de voirie ainsi qu'aux services d'incendie et de sécurité.

##### **Taux et cumul des aides aux projets soutenus par la MRC ou la municipalité locale**

Les dépenses, allouées à la réalisation d'un projet, qui sont antérieures à la signature du Pacte rural, ne sont pas admissibles. L'aide financière consentie ne peut servir au financement du service de la dette, au remboursement d'emprunts à venir ou au financement d'un projet déjà réalisé.

Le cumul des aides du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada incluant l'aide du Pacte rural, ne peut excéder par Pacte rural 80 % des coûts de l'ensemble des projets pour la durée du Pacte rural. Ce taux doit être atteint au cours de la troisième année d'application du Pacte rural.

---

<sup>29</sup> Les types de projets d'infrastructures municipales admissibles seraient notamment liés aux loisirs, au volet communautaire, à la qualité de vie, au patrimoine, au tourisme, à l'aménagement de parcs, etc.